

# Faire le point sur la cible en immigration francophone

## Bilan, enjeux et pistes d'action

Étude commandée par : la Fédération des communautés francophones  
et acadienne (FCFA) du Canada

Date : Mars 2022



***Sociopol** est une firme de consultation spécialisée dans la recherche sociale appliquée, le conseil et la formation. Ses artisans reconnaissent l'importance de comprendre l'environnement des organisations et des communautés qu'ils servent afin que les gestes posés profitent au plus grand nombre et contribuent à des changements planifiés collectivement. La firme accompagne les organisations et les collectivités pour que leurs décisions et leurs actions soient soutenues par des savoirs coconstruits et profitent aux publics ciblés.*



## Analyse et rédaction

**Guillaume Deschênes Thériault** est candidat au doctorat à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Il détient une maîtrise en science politique. Dans le cadre de ses études doctorales, il s'intéresse à la gouvernance de l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Parallèlement à ses études, Guillaume est un chercheur associé à Sociopol.

**Mariève Forest** a un doctorat en sociologie et détient une expertise générale auprès des communautés francophones, ayant réalisé des mandats de recherche et d'évaluation dans différents domaines tels que l'immigration, l'éducation postsecondaire, la santé et la petite enfance. Mariève est présidente et chercheuse principale chez Sociopol.

**Bey Benhamadi** détient un doctorat en démographie de l'Université de Montréal. Il est consultant indépendant depuis 2015. Durant sa carrière, il a enseigné dans plusieurs universités avant de se joindre à la fonction publique fédérale, où il a évolué au sein de cinq ministères dans le domaine des données, de l'analyse et des projections, entre autres.

## Promotion du projet

Ce rapport a été préparé pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.

# Table des matières

<b>Sommaire de gestion</b> .....	3
<b>1 Introduction</b> .....	5
<b>2 Bilan</b> .....	7
<b>2.1 Synthèse historique</b> .....	7
2.1.1 Importance de l'immigration dans la démographie canadienne.....	7
2.1.2 Émergence de la prise en compte de l'immigration en contexte francophone minoritaire.....	9
2.1.3 Adoption de la cible de 4,4 % d'immigration francophone.....	11
2.1.4 Report de l'atteinte prévue de la cible de 4,4 %.....	12
2.1.5 Stagnation des admissions de résidents permanents.....	13
2.1.6 Augmentation des mesures d'appui à l'immigration francophone.....	14
<b>2.2 Portrait statistique, 2008-2020</b> .....	16
2.2.1 Admissions de résidents permanents francophones.....	16
2.2.2 Écarts entre les admissions et la cible de 4,4 %.....	18
2.2.3 Tendances récentes de l'immigration francophone, de 2016 à 2020.....	20
<b>3 Projections démographiques</b> .....	26
<b>3.1 Méthodologie</b> .....	27
<b>3.2 Résultats des projections pour la période de 2021 à 2036</b> .....	29
3.2.1 Effet des scénarios proposant des proportions variables d'immigration internationale.....	29
3.2.2 Effet des scénarios proposant des proportions d'immigration internationale francophone variant de 6 % à 10 % au Canada hors Québec.....	31
3.2.3 Effet des scénarios proposant des proportions d'immigration internationale francophone supérieures à 10 % au Canada hors Québec.....	33
3.2.4 Effet des scénarios sur les provinces et les territoires.....	35
<b>4 Pistes d'action</b> .....	38
<b>4.1 Renforcement des stratégies de promotion et de recrutement</b> .....	38
4.1.1 Bassins prometteurs.....	38
4.1.2 Infrastructures limitées en Afrique subsaharienne.....	42
<b>4.2 Voies d'accès à la résidence permanente</b> .....	44
4.2.1 Catégorie économique.....	45
4.2.2 Catégorie du regroupement familial.....	51
4.2.3 Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada.....	52
<b>4.3 Rôle des provinces, des territoires et des municipalités</b> .....	56
4.3.1 Rôle des provinces et des territoires en immigration.....	56
4.3.2 Apport limité du Programme des candidats des provinces et des territoires à l'immigration francophone.....	57
4.3.3 Nouveau programme pour les municipalités.....	60
<b>5 Conclusion</b> .....	61
<b>6 Sommaire des recommandations</b> .....	63
<b>7 Bibliographie</b> .....	66

## Sommaire de gestion

La croissance démographique au Canada ne dépend plus de l'accroissement naturel, mais de la migration internationale. Or, l'effet de l'immigration sur le poids démographique de la population francophone est plus limité à l'extérieur du Québec, notamment en raison des proportions annuelles d'immigration francophone, qui demeurent bien inférieures au poids cette la population. Les admissions de résidents permanents francophones ont dépassé le seuil des 2 % à seulement deux reprises, en 2019 et en 2020, avant de redescendre à 1,95 % en 2021.

Au cours des cinquante dernières années, le poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec est passé de 6,1 % en 1971 à 3,8 % en 2016. Bien que l'immigration ne soit pas le seul facteur qui influence le poids démographique d'une population, il s'agit toutefois « d'un facteur clé de l'équilibre démolinguistique au pays et sur lequel le gouvernement exerce un rôle de premier plan, particulièrement pour ce qui est des niveaux et de la composition de l'immigration » (CLO, 2021 : 20).

En 2003, le gouvernement du Canada et les communautés francophones et acadiennes fixent une cible minimale de 4,4 % en matière d'immigration francophone à l'extérieur du Québec. En 2006, l'atteinte de cette cible, qui est originalement prévue pour 2008, est repoussée à 2023. Parallèlement, la décennie qui suit l'adoption du Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones (2006) est associée à une stagnation des admissions de résidents permanents francophones. La sonnette d'alarme est tirée plus d'une fois à propos des entraves à l'avancement de ce dossier et, malgré une augmentation des annonces et des initiatives devant contribuer à accroître l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes, l'atteinte de la cible de 4,4 % en 2023 paraît toujours improbable.

Au moment de fixer la cible de 4,4 %, il ne semble pas y avoir eu d'étude permettant d'évaluer les objectifs qu'il serait possible d'atteindre avec cette cible, même si le cadre stratégique de 2003 fait mention d'une volonté d'accroître ou de maintenir le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. Une étude du Commissariat aux langues officielles (2021) illustre que l'atteinte de la cible aurait plutôt permis de ralentir le déclin démographique de ces communautés, et non pas de maintenir le poids démographique de ces dernières.

Afin d'éclairer les réflexions sur une cible renouvelée en immigration francophone et de combler les lacunes pour dissiper toute ambiguïté quant aux objectifs associés à une telle cible, des projections démographiques ont été effectuées en utilisant le modèle Demosim à partir d'une commande spéciale soumise à Statistique Canada.

Selon un scénario de référence de migration internationale totale fondé sur une hypothèse qui ne prévoit pas de hausse marquée du pourcentage d'immigration francophone, le poids démographique de la population francophone pourrait passer à 3,1 % d'ici 2036, soit une diminution de l'ordre de 18,4 % par rapport au niveau observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %).

Les divers scénarios selon lesquels la proportion d'immigration francophone varie permettent d'illustrer qu'une augmentation de cette proportion serait associée à une croissance plus importante de la population francophone à l'extérieur du Québec d'ici 2036, comparativement au scénario de référence. Ainsi, les projections démographiques faites dans le cadre de cette étude permettent de clarifier les objectifs qu'il serait possible d'atteindre selon les diverses cibles annuelles d'immigration francophone, soit :

- Cible annuelle de 6 % – ralentissement du déclin du poids démographique;
- Cible annuelle de 8 % – maintien du poids démographique au niveau de 2021;
- Cible annuelle de 10 % – croissance du poids démographique (au-dessous de 4,4 % d'ici 2036);
- Cible annuelle de 16 % – croissance du poids démographique (rattrapage pour atteindre 4,4 % d'ici 2036);
- Cible annuelle de 20 % – croissance du poids démographique (au-delà de 4,4 % d'ici 2036).

Les mesures en place ne semblent pas permettre l'atteinte de la cible de 4,4 % d'ici 2023 et encore moins des objectifs plus ambitieux comme le propose le présent rapport. D'une part, il est nécessaire d'améliorer les outils et les stratégies de promotion ciblant les bassins prometteurs pour le recrutement de candidatures francophones afin de mieux faire connaître les possibilités d'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes, notamment sur le continent africain. À l'heure actuelle, les infrastructures régionales limitées permettant d'appuyer directement le traitement des demandes de visa en Afrique subsaharienne sont un enjeu de taille.

D'autre part, il importe également de porter une attention au processus de sélection des personnes immigrantes. L'atteinte des objectifs en immigration francophone passe par un élargissement important des voies d'accès à la résidence permanente. À l'heure actuelle, même si les initiatives visant à favoriser l'accès à la résidence permanente aux candidats et aux candidates francophones concernent principalement l'immigration économique, aucun programme dans cette catégorie n'a atteint la cible de 4,4 %. De plus, aucune mesure particulière ne cible l'immigration francophone dans la catégorie du regroupement familial et un nombre très limité d'organismes francophones sont signataires d'une entente de parrainage avec IRCC. Voilà pourquoi nous formulons des recommandations pour réformer l'ensemble des voies d'accès à la résidence permanente afin de favoriser l'adoption d'une optique francophone et le développement de nouvelles voies d'accès, au besoin (voir le tableau 10).

# 1 Introduction

C'est au tournant des années 2000 que les communautés francophones et acadiennes du Canada ont fait de l'immigration une priorité nationale. Depuis lors, d'importants efforts sont déployés pour recruter, admettre et accueillir des personnes immigrantes francophones et pour intégrer et retenir ces dernières au sein de ces communautés.

Malgré des avancées considérables, d'importants défis persistent, notamment en matière de recrutement. Alors que la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone devait initialement être atteinte en 2008, les mesures en vigueur ne semblent toujours pas permettre d'atteindre cette cible désormais fixée pour 2023. Pour la période de janvier à novembre 2021, la proportion d'immigration francophone est de 1,95 %, soit bien au-dessous de cette cible. Il s'agit d'un recul comparativement aux pourcentages de 3,61 % et de 2,92 %, atteints respectivement en 2020 et en 2019 (IRCC, 2021).

Durant cette période, le poids démographique de la population francophone est passé de 4,4 % à 3,8 % entre les recensements de 2001 et de 2016, une baisse de l'ordre de 13,6 %. Par ailleurs, une récente étude du Commissariat aux langues officielles (2021) souligne que, même si cette cible d'immigration francophone de 4,4 % avait été atteinte, elle n'aurait pas permis aux francophones du Canada à l'extérieur du Québec de maintenir leur poids démographique. Pour ce faire, l'atteinte d'une cible plus ambitieuse aurait été nécessaire, considérant notamment que l'immigration est le principal moteur de la croissance démographique de la population canadienne dans son ensemble.

À partir de ces constats, dans le cadre de son projet de modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (2022), le gouvernement du Canada prévoit que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté sera tenu d'adopter une politique en matière d'immigration francophone, qui contiendra désormais des objectifs, des cibles et des indicateurs en vue d'augmenter l'immigration francophone au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Le gouvernement (2021 : 17) prévoit que cette politique fera partie intégrante du prochain plan d'action pour les langues officielles.

Le contexte est ainsi propice à nourrir une réflexion renouvelée sur l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes. D'une part, il y aurait lieu de revoir la cible en immigration francophone de sorte que celle-ci soit fondée sur des données probantes et qu'elle réponde aux besoins réels des communautés francophones et acadiennes. D'autre part, il y aurait lieu d'intégrer les politiques, programmes et initiatives en immigration francophone à une approche globale, davantage arrimée aux perspectives des communautés francophones et acadiennes en matière de développement et de vitalité.

Cette étude vise à alimenter cette réflexion renouvelée et à atteindre quatre grands objectifs :

- 1) De présenter un bilan des deux dernières décennies en matière de recrutement et d'admission de personnes immigrantes dans les communautés francophones et acadiennes;
- 2) D'effectuer des projections démographiques permettant d'éclairer les réflexions sur une cible renouvelée en immigration francophone;

- 3) De proposer des pistes pour améliorer la stratégie actuelle de recrutement en tenant compte des bassins d'immigration prometteurs à l'échelle internationale;
- 4) De proposer des pistes pour élargir considérablement les voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes immigrantes francophones en tenant compte du rôle du gouvernement fédéral et de celui des provinces et des territoires.

## 2 Bilan

### 2.1 Synthèse historique

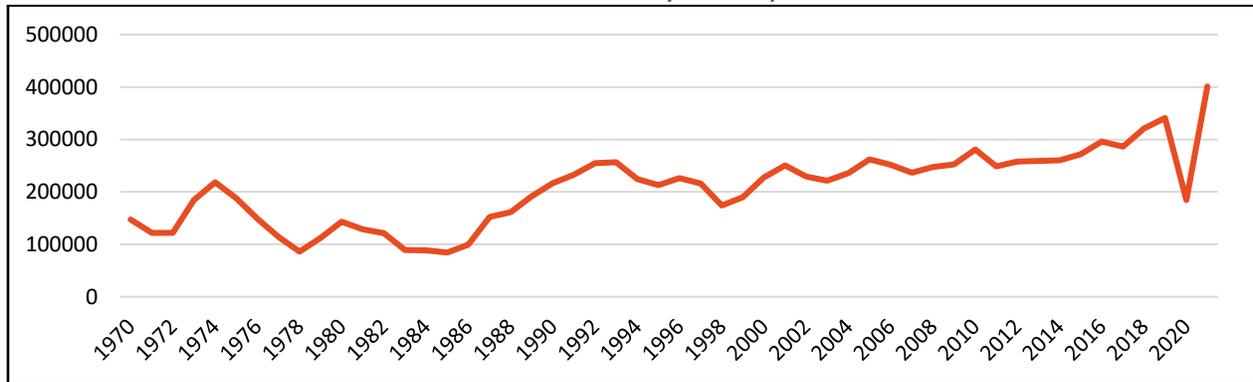
#### Faits saillants – synthèse historique

- L'immigration est la principale source de croissance de la population canadienne dans son ensemble. L'effet de l'immigration sur la dynamique de la francophonie à l'extérieur du Québec est toutefois limité.
- Le poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec est passé de 6,1 % en 1971 à 3,8 % en 2016.
- En 2003, le gouvernement du Canada et les communautés francophones et acadiennes fixent une cible minimale de 4,4 % en matière d'immigration francophone à l'extérieur du Québec à atteindre en 2008. En 2006, l'atteinte prévue de cette cible est repoussée à 2023.
- Au moment de son adoption, la cible de 4,4 % n'est basée sur aucune étude démographique ou démolinguistique détaillée. Elle est plutôt fondée sur le niveau du poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec observé lors du Recensement de 2001.
- La décennie qui suit l'adoption du Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones (2006) est associée à une stagnation des admissions de résidents permanents francophones. La sonnette d'alarme est tirée plus d'une fois à propos des entraves à l'avancement de ce dossier.
- Malgré une augmentation des annonces et des initiatives devant contribuer à accroître l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes, l'atteinte de la cible de 4,4 % en 2023 paraît toujours improbable.

#### 2.1.1 Importance de l'immigration dans la démographie canadienne

Depuis le début des années 2000, une croissance du nombre d'admissions annuelles de résidents permanents est observée au Canada. Les années 2019 et 2021 constituent un sommet des cinquante dernières années, comme l'illustrent les données présentées à la figure 1 sur les admissions annuelles depuis 1970. Après une baisse en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement prévoit un retour à des niveaux plus élevés qu'auparavant. Le Plan des niveaux d'immigration 2021-2023 a pour cible plus de 400 000 admissions de résidents permanents par année (IRCC, 2020a). Cet objectif a effectivement été atteint en 2021, avec 401 000 nouveaux résidents permanents, un nombre record en une seule année dans l'histoire du Canada.

FIGURE 1 - ADMISSIONS ANNUELLES DE RÉSIDENTS PERMANENTS, CANADA, 1970 À 2019



Source : IRCC (2011) et IRCC (2021).

En fait, depuis le début des années 1990, l'accroissement migratoire<sup>1</sup> est la principale source de la croissance de la population au Canada, dépassant désormais largement l'effet de l'accroissement naturel. Entre 2017 et 2018, 80 % de la croissance de la population canadienne était attribuable à l'immigration (IRCC, 2020a). Cette tendance se maintiendra dans les décennies à venir selon les projections de Statistique Canada (2017).

Cela dit, même si l'immigration a contribué à accroître la population de langue anglaise au Canada, la population de langue française vivant à l'extérieur du Québec n'a pu bénéficier autant de cet apport. Alors qu'historiquement, la population francophone pouvait compter sur un taux de natalité élevé, à partir des années 1960, les naissances ont considérablement diminué et elles n'ont pas été compensées par une augmentation de l'immigration (CLO, 2002). Comme nous le verrons dans la section sur le portrait statistique (2.2), les proportions annuelles d'immigration francophone demeurent bien inférieures au poids de la population francophone à l'extérieur du Québec. À cela s'ajoutent les effets des transferts linguistiques vers l'anglais (CLO, 2021).

Ainsi, contrairement à la majorité anglophone du pays, qui se renouvelle principalement par l'immigration, l'effet de l'immigration sur la démographie de la francophonie est plus limité à l'extérieur du Québec. Les communautés francophones et acadiennes ont vu leur poids démographique relatif au sein de la population totale passer de 6,1 % en 1971 à 3,8 % en 2016, soit une diminution de l'ordre de 37,7 % (figure 2)<sup>2</sup>.

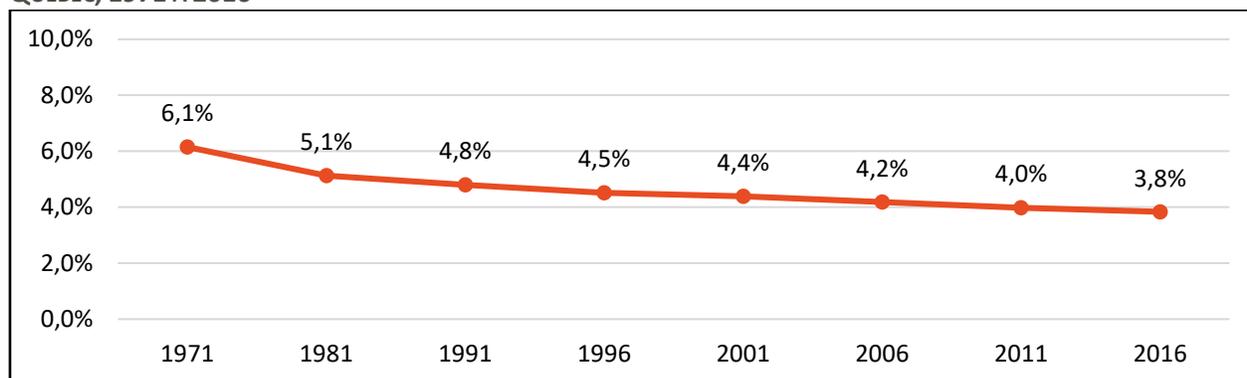
Bien que l'immigration ne soit pas le seul facteur qui influence le poids démographique d'une population, « il s'agit d'un facteur clé de l'équilibre démographique au pays et sur lequel le gouvernement exerce un

<sup>1</sup> L'accroissement migratoire réfère à la « variation de l'effectif d'une population résultant de la différence entre le nombre de migrants qui s'établissent sur un territoire et le nombre de migrants qui quittent ce même territoire au cours d'une période donnée » (Statistique Canada, 2019 : 53).

<sup>2</sup> En chiffres absolus, la population francophone à l'extérieur du Québec est passée de 955 725 personnes en 1971 à 1 024 200 en 2016, soit une croissance de 7,2 %. En comparaison, la population dans son ensemble à l'extérieur du Québec est passée de 15 540 550 en 1971 à 26 700 695 en 2016, soit une croissance de 71,8 %.

rôle de premier plan, particulièrement pour ce qui est des niveaux et de la composition de l'immigration » (CLO, 2021 : 20). C'est dans ce contexte que s'inscrivent et qu'ont évolué les discussions entourant les cibles en immigration francophone et les possibilités de les atteindre.

**FIGURE 2 - POURCENTAGE DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE), CANADA MOINS LE QUÉBEC, 1971 À 2016**



Source : Statistique Canada (2016).

### **2.1.2 Émergence de la prise en compte de l'immigration en contexte francophone minoritaire**

Dès 1969, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme note dans son rapport final que la part de plus en plus importante de l'immigration dans la croissance de la population canadienne pourrait contribuer à un déclin de la population francophone à l'échelle du pays. Ce constat ne retient pas l'attention à l'époque.

Jusqu'au début des années 1990, le thème de l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire est peu abordé dans les milieux gouvernementaux et communautaires (Boily, 2017). Dans son rapport annuel de 1988-1989, le commissaire aux langues officielles de l'époque, D'Iberville Fortier, s'inquiète d'ailleurs du peu d'attention que le gouvernement fédéral porte aux effets de l'immigration sur la dimension démographique du développement des minorités francophones au pays.

Dans le contexte des questionnements soulevés au sein des milieux communautaires francophones par l'adoption de la *Loi sur le multiculturalisme* de 1988, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada commande l'étude *Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme* (1991). Dans leur rapport, les auteurs Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill soulignent la nécessité d'adopter une politique visant à favoriser activement l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes en vue de permettre à ces dernières de bénéficier des retombées démographiques de l'immigration, au même titre que la population canadienne dans son ensemble. Pour ces chercheurs, « il est incontestable que la logique même de la *Loi sur les langues officielles* exige qu'on y prête beaucoup plus d'attention qu'on le fait actuellement » (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991 : 102).

La publication de cette étude marque le début d'une reconnaissance plus large de l'importance de la diversité ethnoculturelle au sein des communautés francophones et acadiennes et d'une réflexion sur les possibilités d'une plus grande ouverture à l'immigration pour appuyer le développement de ces communautés (Boily, 2017).

En 1999, la FCFA entame la tournée de consultations nationales Dialogue, qui vise principalement à réfléchir à l'avenir des communautés francophones et acadiennes et au positionnement de celles-ci par rapport aux autres composantes de la société canadienne. Dans le rapport publié à la suite de cette initiative, l'enjeu de l'immigration francophone ressort comme un élément de première importance pour l'avenir des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire.

« Considérant la situation démographique des francophones au Canada et le besoin d'adopter une définition plus large de l'identité francophone, les communautés francophones et acadiennes doivent devenir de véritables sociétés d'accueil et des intervenants privilégiés en immigration, sans quoi il leur sera difficile de promouvoir un enrichissement collectif et d'améliorer leurs perspectives d'avenir. » (FCFA, 2001, p. 26)

Durant la même période, la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, fait de l'immigration l'une de ses priorités. Dans son premier rapport annuel de 1999-2000, elle met l'accent sur le fait qu'une « véritable politique d'immigration doit s'insérer dans une politique démographique et celle-ci, dans le contexte canadien, doit respecter le principe de la dualité linguistique » (CLO, 2000 : [en ligne](#)).

Le Commissariat commande alors deux études sur le sujet. Celle menée par Jack Jedwab (2002) met en relief l'absence d'une politique démographique fédérale, dans un contexte où l'immigration a d'importantes répercussions sur la composition de la population canadienne. À l'époque, le seul gouvernement à s'être doté d'objectifs démographiques dans le domaine de l'immigration est celui du Québec. Jedwab (2002) estime que pour accomplir son mandat, qui est de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le gouvernement fédéral devrait faire de même.

La deuxième étude, menée par Carsten Quell (2002), conclut que les communautés francophones et acadiennes sont désavantagées par une immigration en croissance au Canada et qu'elles le seront tant que la proportion de l'immigration francophone à l'extérieur du Québec ne correspondra pas au moins au poids démographique de ces communautés. Déjà, en 2002, il est mentionné qu'en plus de tenir compte du poids démographique des communautés, les futures cibles devraient permettre de « compenser le déséquilibre qui a existé entre les taux d'immigration vers les deux grandes collectivités linguistiques par le passé » (Quell, 2002 : 22).

Durant cette période, à Ottawa, la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est étudiée puis adoptée en novembre 2001. Cette loi inclut notamment les objectifs de favoriser l'épanouissement et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi que de promouvoir l'égalité du français et de l'anglais au pays. Ces ajouts viennent officialiser le rôle que doit jouer le

gouvernement fédéral pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes (Deschênes-Thériault et Traisnel, 2020).

L'année suivante, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, sous la présidence du député Mauril Bélanger, entreprend une première étude sur la question de l'immigration dans les communautés de langue officielle au Canada. Les élus siégeant à ce Comité estiment que le gouvernement canadien doit assurer un appui permanent et octroyer un budget important aux démarches des communautés en contexte linguistique minoritaire dans le domaine de l'immigration (2003). L'une des principales recommandations de cette étude est l'adoption par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada d'un plan quinquennal intégrant des objectifs liés à la sélection et à la rétention de personnes immigrantes parlant la langue de la minorité. Les députés demandent que des mesures de rendement soient prévues pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

En somme, les communautés et le Commissariat aux langues officielles ont joué un rôle clé pour faire de l'enjeu de l'immigration francophone une priorité et un objet de politiques publiques.

### **2.1.3 Adoption de la cible de 4,4 % d'immigration francophone**

En mars 2002, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, Denis Coderre, donne suite à l'une des recommandations du rapport de la tournée Dialogue et annonce la mise sur pied du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada — communautés francophones en situation minoritaire (Comité CIC – CFSM). Ce Comité rassemble des personnes représentant les communautés francophones et acadiennes, le ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi que d'autres ministères fédéraux et provinciaux.

En mars 2003, le premier plan d'action pour les langues officielles du gouvernement fédéral accorde une somme de 9 M\$ sur cinq ans pour le recrutement et l'intégration de personnes immigrantes. Il s'agit du premier financement fédéral consacré exclusivement au dossier de l'immigration francophone.

De même, le Comité CIC – CFSM élabore le Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, qui fait suite au financement annoncé dans le plan d'action. Le premier objectif mentionné dans ce cadre stratégique est le suivant :

« Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à accroître le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire » (2003: 10).

Pour atteindre cet objectif, le Comité fixe une cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone à l'extérieur du Québec à atteindre en 2008. Ainsi, comme l'indique le cadre stratégique, cette cible est comprise comme un seuil minimal pour atteindre un objectif de maintien ou d'accroissement démographique et non comme une fin en soi. Au moment de son adoption, la cible jouit de l'appui du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, qui mentionne soutenir « pleinement la mise en œuvre des objectifs décrits dans le cadre stratégique » (CIC, 2003, p. 3).

Comme le note une étude récente du Commissariat aux langues officielles (2021 : 23), outre une équivalence avec les données du recensement, « le cadre stratégique ne faisait mention d'aucune étude démographique ou démolinguistique détaillée pour appuyer une cible de 4,4 % ». La proportion de 4,4 % correspond en effet au poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec observé lors du Recensement de 2001 (à la fois selon la langue maternelle et selon la première langue officielle parlée). Il n'était donc pas établi si, et dans l'affirmative, comment, la cible de 4,4 % pouvait atteindre un objectif de maintien ou d'accroissement du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.

#### **2.1.4 Report de l'atteinte prévue de la cible de 4,4 %**

Les années qui suivent l'adoption du cadre stratégique sont principalement consacrées à la planification stratégique et à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la concertation et à la consultation. Bien que des progrès soient réalisés, les ressources limitées, de même que l'état embryonnaire des structures d'accueil et d'intégration, constituent d'importants défis pour l'atteinte de la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone (CLO, 2006).

En 2006, le Comité directeur CIC – CFSM rend public le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ce plan comporte une série de propositions ciblées pour la période de 2006 à 2011 de même que des orientations à plus long terme visant à poursuivre la réalisation des objectifs précisés dans le cadre stratégique de 2003.

Le plan stratégique souligne qu'au moment de fixer la cible en 2003, le nombre réel de résidents permanents francophones admis au Canada hors Québec avait été surestimé et qu'il demeure difficile de mesurer avec précision l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. En outre, au moment de l'adoption de la cible, les critères permettant d'identifier les immigrants d'expression française n'étaient pas encore définis. Le plan stratégique fait également mention de lacunes en matière de capacité d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes au sein de ces communautés ainsi que d'un retard considérable dans le traitement des demandes d'immigration.

Les membres du Comité directeur CIC – CFSM prennent ainsi la décision de reporter de 15 ans l'échéance prévue pour l'atteinte de la cible, soit de 2008 à 2023. Bien qu'entérinée par les coprésidences gouvernementale et communautaire du Comité, la décision de reporter la date prévue d'atteinte de la cible ne fait pas consensus, comme en témoignent les études subséquentes de comités parlementaires (2007, 2010 et 2014) et les prises de position publiques de la FCFA du Canada.

Les membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, dans une deuxième étude sur le sujet (2007), critiquent fortement le flou entourant les indicateurs de rendement et les échéanciers qui permettraient de suivre les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats. De plus, l'étude souligne que le plan stratégique a été adopté sans qu'un portrait précis de l'immigration au sein des communautés francophones n'ait été dressé, ce qui rend d'autant plus difficile la définition de mesures

de rendement. Le Comité recommande alors une réévaluation complète des cibles et des définitions contenues dans le plan stratégique.

### **2.1.5 Stagnation des admissions de résidents permanents**

La décennie qui suit l'adoption du plan stratégique de 2006 est associée à une stagnation des admissions de résidents permanents francophones. Entre 2007 et 2016, la proportion d'immigration francophone fluctue entre un creux de 1,3 % en 2015 et un sommet de 1,8 % en 2012 (IRCC, 2021).

En 2009, le gouvernement fédéral met en place une cible intermédiaire de 1,8 % à atteindre d'ici 2013. Le Comité permanent des langues officielles note que cet objectif est nettement moins ambitieux que la cible et l'échéance prévues initialement (2010). Cette cible intermédiaire est atteinte en 2012, soit avant la date prévue, mais la proportion d'immigration francophone redescendra sous ce seuil entre 2013 et 2017.

En 2013, le gouvernement fédéral adopte une cible de 4 % d'immigrants économiques francophones à l'extérieur du Québec pour 2018, en plus de conserver une cible de 4,4 % pour 2023. Cette cible intermédiaire de 4 % n'a pas été atteinte à la date prévue en 2018 et ne l'est toujours pas en 2021.

La sonnette d'alarme est tirée plus d'une fois à propos des timides avancées dans ce dossier. Un peu plus de deux ans après la publication du plan stratégique de 2006, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, déplore le fait que le gouvernement fédéral ait ralenti ses activités pour appuyer l'immigration au sein des communautés francophones (2009). Il constate que les résultats en matière de recrutement sont plutôt modestes et que le gouvernement fédéral ne semble pas tenir compte des répercussions éventuelles sur les communautés francophones des réformes en immigration qu'il souhaite entreprendre.

En 2010, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes publie une troisième étude concernant l'enjeu de l'immigration. Les membres du Comité déplorent le fait que les critiques émises en 2007 par ce même Comité n'aient pas été prises en compte. Ils sont d'avis que la cible de 4,4 %, établie en fonction du Recensement de 2001, est déjà dépassée et qu'elle doit être revue à la hausse pour tenir compte des besoins réels des communautés francophones et acadiennes. L'étude constate également que l'atteinte d'une cible correspondant au poids démographique des communautés francophones ne permettrait pas de maintenir l'équilibre linguistique à l'extérieur du Québec à long terme. Les députés membres du Comité proposent ainsi d'explorer la possibilité d'augmenter la cible à 7 %. Cette proposition n'est pas retenue par le gouvernement.

En 2012, une première évaluation de l'Initiative de recrutement et d'intégration d'immigrants d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire, menée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, met en lumière les limites des activités de promotion, du fait que celles-ci ne sont pas accompagnées de modifications au processus de sélection : « Il est important de noter que les activités de promotion entreprises par le biais de l'Initiative (telle que Destination Canada) ne facilitent pas pour autant le processus de sélection. » (IRCC, 2012 : 23)

Une étude du Comité permanent des langues officielles du Sénat (2014) souligne également les limites de la cible de 4,4 % quant à la possibilité de maintenir le poids démographique des communautés francophones. Selon ce document, pour atteindre un tel objectif, il faudrait adopter une approche de rattrapage des pertes accumulées au fil des années. Pour déterminer de nouvelles cibles dans le cadre d'une telle approche, les sénateurs soulignent qu'une étude approfondie de projections démographiques est nécessaire.

En 2014, dans un rapport conjoint, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, et son homologue ontarien, le commissaire François Boileau, s'interrogent sur les incidences prévues des réformes en profondeur du système d'immigration menées depuis le début des années 2010, qui sont axées sur le développement économique. Selon eux, ces réformes représentent un défi de taille, puisque la majorité des employeurs et des entreprises, qui doivent jouer un rôle accru en matière de sélection, sont anglophones à l'extérieur du Québec.

Dans son rapport annuel de 2014-2015, le commissaire Fraser réitère ses inquiétudes à propos de l'incertitude qui plane dans le dossier de l'immigration francophone depuis le début des années 2010. Il rappelle que le gouvernement fédéral doit faire preuve d'un solide leadership dans ce dossier.

Enfin, en 2017, une deuxième évaluation de l'Initiative de recrutement et d'intégration d'immigrants d'expression française, menée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), souligne que les mesures en place ne sont pas suffisantes pour atteindre la cible de 4,4 % : « Les constatations de l'évaluation donnent à penser que les objectifs fixés pour l'immigration francophone, bien qu'ils soient toujours en vigueur, sont ambitieux et seront difficiles à réaliser et que le Ministère devra déployer des efforts plus importants pour réaliser des progrès vers l'atteinte de ces objectifs. » (IRCC, 2017a : 16)

### **2.1.6 Augmentation des mesures d'appui à l'immigration francophone**

Depuis le changement de gouvernement à Ottawa en 2015, il convient de noter que plusieurs avancées ont été réalisées sur le plan des mesures mises en place pour favoriser l'immigration francophone. Par exemple, en matière de recrutement, des points supplémentaires sont accordés aux candidats et aux candidates qui ont une bonne connaissance du français pour les demandes traitées dans le cadre du système fédéral de sélection Entrée express pour certains programmes d'immigration économique. Des mesures visent également à faciliter la transition vers la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires francophones<sup>3</sup>.

De plus, les investissements en immigration francophone, principalement dans le secteur de l'établissement, ont augmenté de façon substantielle dans le cadre du Plan d'action pour les langues

---

<sup>3</sup> À titre d'exemple, nous pouvons mentionner la [Voie d'accès](#) à la résidence permanente par la résidence temporaire, mis en place en 2021, qui ne prévoyait aucune limite pour les candidatures francophones ou bilingues. Ce programme a pris fin en novembre 2021.

officielles 2018-2023. Ce plan prévoit d'investir 70,5 M\$ sur cinq ans en vue d'appuyer l'immigration francophone, ce qui comprend de nouveaux investissements totalisant 40,8 M\$ destinés « à l'appui d'un parcours global d'intégration francophone et d'une série de politiques et programmes en matière d'immigration francophone » (gouvernement du Canada, 2018 :29). C'est notamment de ce financement que découle le projet pilote Communautés francophones accueillantes. De même, l'une des premières initiatives liées au plan d'action est la création d'un Centre de politiques en immigration francophone au sein d'IRCC. Ce Centre a pour but de favoriser une meilleure coordination des politiques et de renforcer la collaboration avec les provinces. Il est aussi chargé de l'élaboration d'une stratégie ministérielle globale en matière d'immigration francophone pour favoriser l'atteinte des objectifs dans ce dossier. Toutefois, les ressources investies dans le recrutement demeurent considérablement plus limitées.

La Stratégie en matière d'immigration francophone du gouvernement canadien est dévoilée en 2019. L'objectif premier de cette stratégie est d'accroître l'immigration francophone au Canada, à l'extérieur du Québec, en vue d'atteindre la cible de 4,4 % d'ici 2023. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement s'engage à rendre plus systématique le partage des suivis sur les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible, à améliorer les méthodes de collecte de données sur les langues officielles ainsi qu'à accroître le nombre d'activités de promotion et de recrutement à l'international. Toutefois, outre les points supplémentaires accordés aux candidats et aux candidates ayant une bonne maîtrise du français dans le système Entrée Express, ces mesures visent peu l'étape de la sélection et, par conséquent, n'ont que peu d'effet sur l'atteinte de la cible.

En somme, la cible de 4,4 % en matière d'immigration francophone aura été au cœur de la stratégie gouvernementale pendant les quinze dernières années. Toutefois, malgré une intensification récente des efforts pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, force est de constater que les mesures en place semblent être insuffisantes pour assurer l'atteinte de cette cible à l'approche de la date prévue, soit en 2023, comme nous le verrons à la section suivante.

## 2.2 Portrait statistique, 2008-2020

### Faits saillants – portrait statistique

- La proportion des admissions de résidents permanents francophones a dépassé le seuil des 2 % à seulement deux reprises, en 2019 et en 2020.
- Une nouvelle mesure d'une personne immigrante francophone est adoptée en 2016 et permet de brosser un portrait plus juste de l'identité linguistique des résidents permanents francophones admis, bien qu'elle constitue un défi lorsqu'il s'agit de faire le suivi des progrès réalisés d'ici 2023.
- L'atteinte de la cible de 4,4 % en 2008 n'aurait permis ni de maintenir ni d'accroître le poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec (CLO, 2021).
- Plus de la moitié des résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2020 se sont établis en Ontario.
- L'Afrique subsaharienne est la principale région d'origine des résidents permanents francophones ayant été admis au Canada à l'extérieur du Québec entre 2016 et 2020, alors que la France est le premier pays d'origine.
- Les dernières années sont caractérisées par une augmentation des admissions de résidents permanents francophones dans la catégorie économique.

### 2.2.1 Admissions de résidents permanents francophones

Les données présentées dans cette section permettent d'illustrer les timides avancées réalisées en vue d'atteindre la cible de 4,4 %. Ainsi, la figure 3 montre que la proportion des admissions de résidents permanents francophones est passée de 1,54 % en 2008, soit l'année initiale prévue pour l'atteinte de la cible, à 1,82 % en 2018, ce qui représente une différence de 0,28 %. En chiffres absolus, il s'agit d'une différence de 1 680 admissions entre ces deux années de référence. En outre, à plusieurs moments durant cette période, plutôt que de croître, la proportion des admissions de résidents permanents francophones a connu un recul. Des diminutions annuelles consécutives ont été observées de 2012 à 2015.

La proportion des admissions de résidents permanents francophones a dépassé le seuil des 2 % pour la première fois en 2019. Il importe de noter toutefois que depuis cette même année, la manière de calculer le nombre d'admissions de résidents permanents francophones a été modifiée et s'avère plus inclusive. Cette nouvelle mesure, adoptée en 2016 et dont les premières données sont disponibles à partir de 2019<sup>4</sup>, permet de mieux dénombrer les personnes bilingues (français et anglais) dont le français n'est pas la langue maternelle, mais pour qui il s'agit de la principale langue officielle d'usage.

L'étude du Commissariat aux langues officielles (2021: 39) tend à confirmer les affirmations d'IRCC à l'effet que cette nouvelle mesure « permet de brosser un portrait plus fidèle de la réalité de l'immigration d'expression française ». Elle permet notamment d'inclure les personnes d'expression française

---

<sup>4</sup> Cette nouvelle mesure a nécessité l'ajout d'une question au formulaire de résidence permanente, ce qui explique l'écart entre l'année d'adoption et l'année à partir de laquelle des données sont disponibles.

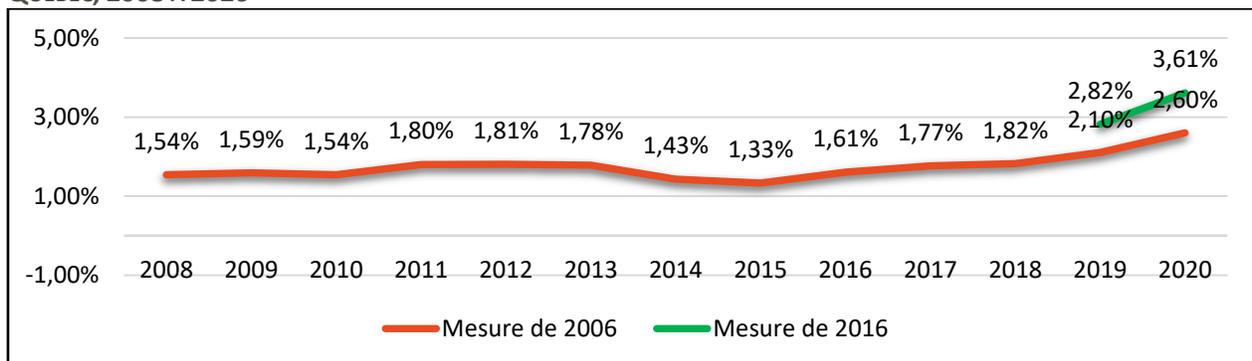
originaires d’Afrique du Nord et du Liban qui ont l’arabe comme langue maternelle et qui parlent les deux langues officielles du Canada.

Toutefois, même si cette nouvelle mesure permet de brosser un portrait plus juste de l’identité linguistique des résidents permanents admis, elle pose également un défi sur le plan du suivi des progrès vers l’atteinte de la cible. Au moment de reporter l’échéance fixée pour l’atteinte de la cible à 2023, la mesure de 2006 prévalait. C’est aussi cette mesure qui a permis de constater les variations entre 2006 et 2018. Depuis 2019, IRCC communique uniquement les données recueillies au moyen de la mesure adoptée en 2016. Comme nous pouvons le voir à la figure 3, cela a eu pour effet de surestimer l’ampleur des progrès réalisés au cours des cinq dernières années.

En effet, selon la mesure de 2006, la proportion de l’immigration francophone est passée de 1,61 % en 2016 à 2,60 % en 2020, soit une augmentation de près de 1 %. Toutefois, en faisant référence à la nouvelle mesure de 2016, le progrès est plutôt de l’ordre de 2 % pour la même période (figure 3). En chiffres absolus, l’écart entre ces mesures équivaut à une différence de 2 185 admissions pour l’année 2019 et de 2 200 pour l’année 2020 (figure 4). Ainsi, les augmentations constatées à partir de 2019 dans les données publiées par IRCC sont en partie attribuables à ce changement de définition. Il importe donc d’interpréter les données avec prudence et de tenir compte de ce changement au moment d’évaluer les progrès accomplis.

Malgré ces enjeux liés au suivi des progrès vers l’atteinte de la cible d’ici 2023 et à l’établissement de nouveaux objectifs en immigration francophone, la mesure adoptée en 2016 par IRCC semble refléter de manière plus juste le caractère inclusif et culturellement diversifié des communautés francophones et acadiennes. Dans le cadre de ce rapport, pour les données présentées à partir de 2019, nous nous référons à la nouvelle mesure de 2016, à moins d’indication contraire. Il s’agit des seules données accessibles au public.

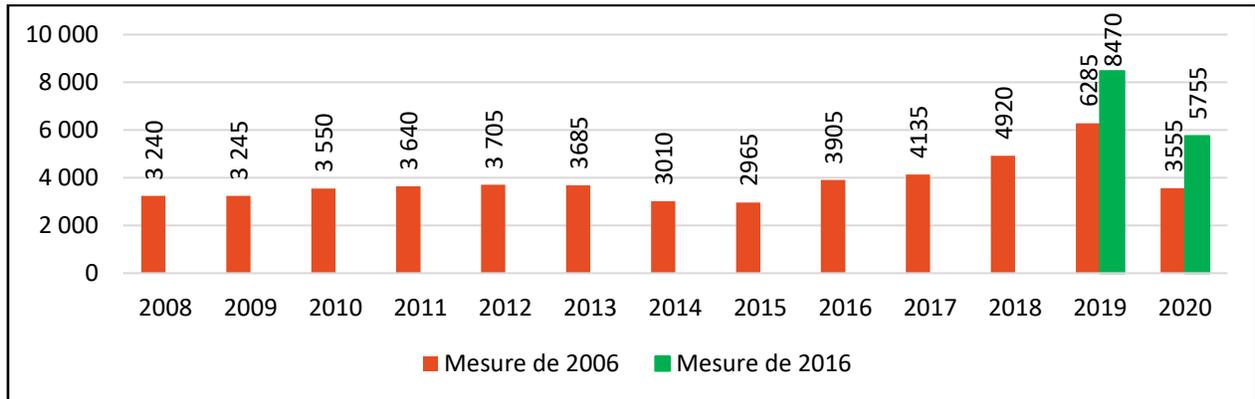
**FIGURE 3 - PROPORTION DES RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS ANNUELLEMENT, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2008 À 2020**



Source : IRCC (2021) et CLO (2021)<sup>5</sup>.

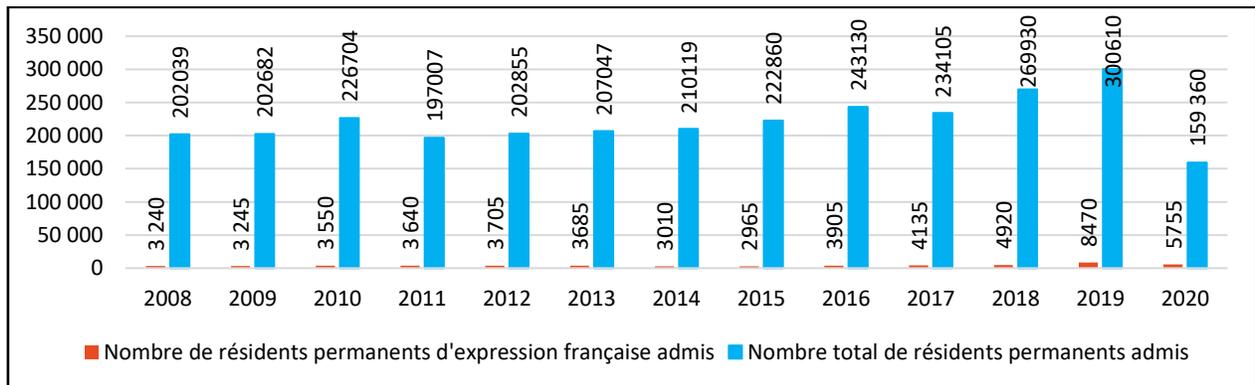
<sup>5</sup> Pour les années 2019 et 2020 selon la définition de 2006, notre analyse repose sur une étude du Commissariat aux langues officielles (2021), qui présente les données selon différentes mesures. Pour l’ensemble des autres données, nous nous référons aux données publiques d’IRCC (2021).

**FIGURE 4 - NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS ANNUELLEMENT, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2008 À 2020**



Source : IRCC (2021) et CLO (2021)<sup>6</sup>.

**FIGURE 5 - NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS ADMIS ANNUELLEMENT, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2008 À 2020**



Source : IRCC (2021).

### **RECOMMANDATION 1 – Définition et mesure**

*Que la mesure d'un immigrant francophone adoptée en 2016 par IRCC soit celle utilisée au moment d'établir une cible renouvelée en immigration francophone;  
D'ici 2023, qu'IRCC publie également les données selon l'ancienne mesure de 2006 afin de favoriser une évaluation plus juste des progrès réalisés à ce jour.*

### **2.2.2 Écarts entre les admissions et la cible de 4,4 %**

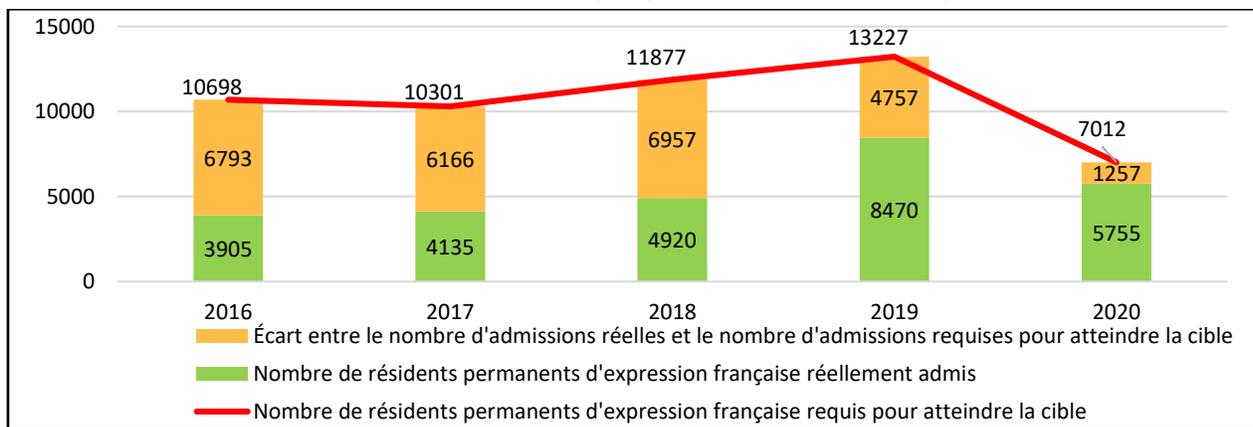
Comme l'illustrent les données présentées à la figure 6, l'écart entre le nombre de résidents permanents francophones admis annuellement et celui équivalant à la cible de 4,4 % correspond à 25 930 personnes

<sup>6</sup> *Idem.*

entre 2016 et 2020. Ainsi, pour atteindre la cible de 4,4 %, il aurait fallu presque doubler les admissions de résidents permanents francophones, qui sont au nombre de 27 185 pour cette période (IRCC, 2021).

À plusieurs occasions, différents intervenants (CLO, 2002; Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, 2010; Comité permanent des langues officielles du Sénat, 2014) ont fait valoir que, dans une perspective de rattrapage, ces déficits d'admission devraient être pris en compte au moment d'établir de nouveaux objectifs en immigration francophone. Dans cette perspective, le choix d'une cible en immigration devrait viser à la fois : 1) le maintien du poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec; 2) un rattrapage, voire une croissance, afin de remédier aux conséquences démographiques des retards accumulés au fil des ans et de répondre aux besoins actuels.

**FIGURE 6 - ÉCARTS ENTRE LE NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS ET LE NOMBRE REQUIS POUR ATTEINDRE LA CIBLE D'IMMIGRATION FRANCOPHONE DE 4,4 %, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**



Source : Calculs effectués d'après des données d'IRCC (2021).

Une récente étude du Commissariat aux langues officielles (2021) s'est penchée avec attention sur cette question. Cette étude permet notamment de constater que le déficit de résidents permanents francophones en regard de la cible de 4,4 % (dont l'atteinte était prévue pour 2008 au départ) correspond à 75 989 personnes pour la période de 2008 à 2020. Il aurait ainsi été nécessaire d'admettre chaque année « approximativement 6 000 résidents permanents d'expression française supplémentaires [...] pour atteindre la cible de 4,4 % » (CLO, 2021 : 50).

Cette étude permet aussi d'amorcer une réflexion à propos de l'incidence qu'aurait pu avoir l'atteinte d'un objectif de 4,4 % d'immigration francophone sur l'ensemble de la population francophone. Selon les estimations produites par le Commissariat, l'atteinte de cette cible aurait permis de contribuer à ralentir le déclin démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec entre 2001 et 2016, et non pas de maintenir le poids démographique de cette population à 4,4 % ni de l'accroître, et ce, peu importe le scénario de référence. L'atteinte de tels objectifs aurait nécessité une cible nettement plus élevée.

« Même si les taux d'admission de résidents permanents d'expression française avaient été équivalents au poids démographique de la population d'expression française en milieu minoritaire depuis le début des années 2000, cela n'aurait pas permis de maintenir ce poids à 4,4 % et encore moins de l'accroître. Toutefois, cela aurait pu contribuer à en réduire la baisse. » (CLO, 2021 : 54)

---

### **RECOMMANDATION 2 – Rattrapage et croissance**

*Qu'au moment d'établir une cible renouvelée en immigration francophone, le déficit accumulé de résidents permanents francophones entre 2008 et 2023, en regard de la cible de 4,4 %, de même que les besoins de croissance actuels des communautés francophones et acadiennes, soient pris en compte.*

---

### **2.2.3 Tendances récentes de l'immigration francophone, de 2016 à 2020**

Les informations présentées dans cette section visent à mieux cerner les grandes tendances observées concernant le profil des résidents permanents francophones admis au Canada entre 2016 et 2020. Lorsqu'elle est pertinente, une comparaison sera esquissée entre les profils des résidents permanents francophones et ceux de l'ensemble des résidents permanents, toutes langues confondues. Ces données contribueront à enrichir les réflexions sur les actions à poser en matière d'immigration francophone.

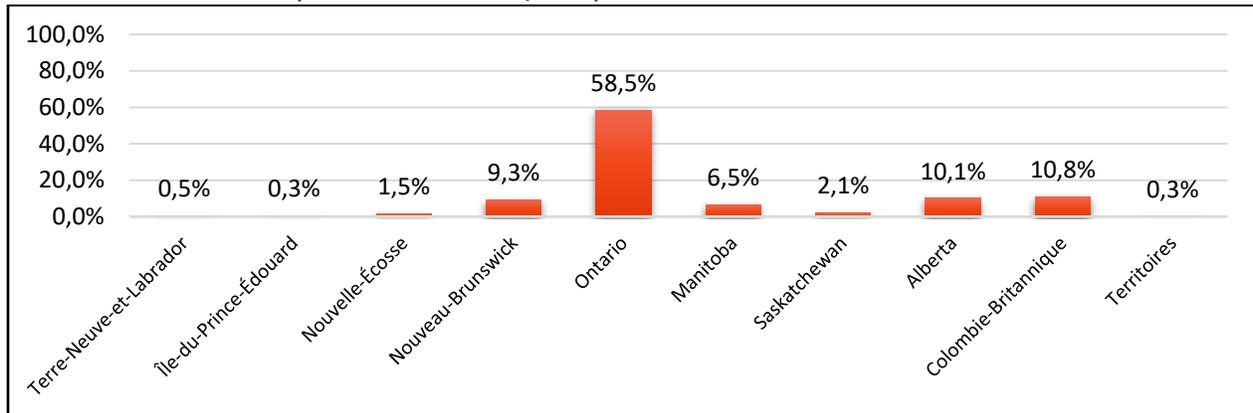
#### **Provinces, territoires et régions de destination**

Les données présentées à la figure 7 permettent de constater que l'Ontario est la province de destination de plus de la moitié (58,5 %) des résidents permanents francophones admis au Canada à l'extérieur du Québec entre 2016 et 2020. D'autre part, parmi ces personnes, 11,6 % ont choisi les provinces atlantiques, 29,5 % les provinces de l'Ouest et 0,3 % les territoires.

Ces tendances se distinguent de celles observées pour l'ensemble des résidents permanents admis durant la même période, alors que la moitié (49,4 %) de ces personnes ont choisi l'Ontario comme province de destination, 5,5 % l'une des provinces atlantiques, 45 % l'une des provinces de l'Ouest et 0,2 % les territoires.

Si les destinations géographiques types sont conservées, l'augmentation de l'immigration francophone au niveau national aurait ainsi des effets distincts selon les provinces, avec une incidence plus grande en Ontario et dans l'Ouest et un effet plus limité en Atlantique. Nous reviendrons sur ce sujet à la section sur les projections démographiques.

**FIGURE 7 RÉPARTITION DES ADMISSIONS DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE DE DESTINATION, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**



Source : IRCC (2021).

**TABLEAU 1 - ADMISSIONS DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE DE DESTINATION, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	15	25	30	40	20	130
Île-du-Prince-Édouard	15	20	15	20	20	90
Nouvelle-Écosse	55	45	45	115	160	420
Nouveau-Brunswick	260	315	420	875	650	2 520
Ontario	2 070	2 255	2 945	5 245	3 395	15 910
Manitoba	295	250	200	615	420	1 780
Saskatchewan	120	105	110	145	85	565
Alberta	585	570	515	600	465	2 735
Colombie-Britannique	475	525	615	790	525	2 930
Territoires	-	10	15	15	5	75
<b>Total, Canada moins le Québec</b>	<b>3 905</b>	<b>4 135</b>	<b>4 920</b>	<b>8 470</b>	<b>5 755</b>	<b>27 185</b>

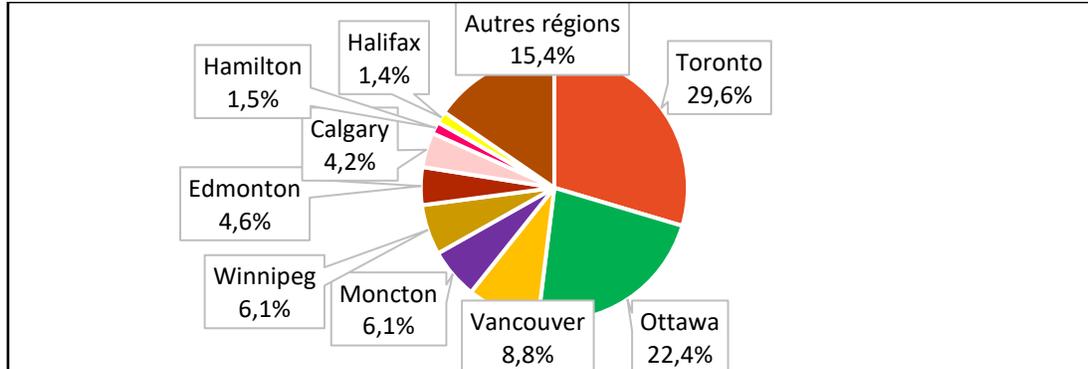
Source : IRCC (2021).

Un examen des régions métropolitaines de recensement où les résidents permanents ont souhaité s'établir permet d'examiner l'atteinte de l'objectif de régionalisation de l'immigration francophone inclus dans le cadre stratégique de 2003. Les données présentées à la figure 8 permettent de constater que l'immigration francophone est fortement concentrée en milieu urbain. Les deux plus grandes régions métropolitaines de l'Ontario, Toronto et Ottawa, étaient la destination où prévoyaient s'établir plus de la moitié (52 %) des résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2020. Toutefois, il convient de noter que des villes comme Winnipeg et Moncton ont aussi reçu une part non négligeable des admissions.

Des écarts importants entre les principales destinations envisagées sont constatés dans certaines régions, lorsque les résidents permanents francophones sont comparés à la population totale des résidents permanents. Par exemple, un plus grand nombre de résidents permanents francophones prévoient s'installer à Ottawa (22,4 %) et à Moncton (6,1 %), comparativement à la totalité des résidents permanents (qui sont respectivement de 3,6 % et de 0,6 %). À l'inverse, les proportions de résidents permanents francophones qui envisagent de s'installer à Toronto (29,6 %) et à Vancouver (8,8 %) sont

proportionnellement moins grandes lorsque comparées aux populations totales de résidents permanents (qui sont respectivement de 37,6 % et de 13,0 %).

**FIGURE 8 - RÉPARTITION DES ADMISSIONS DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**



Source : IRCC (2021).

### Régions d'origine

L'Afrique subsaharienne arrive en première place parmi les régions d'origine des résidents permanents francophones ayant été admis au Canada à l'extérieur du Québec entre 2016 et 2020 (36,7 %). Parmi les 25 principaux pays de citoyenneté des résidents permanents francophones récents (tableau 2), 15 sont situés dans cette région, dont la République démocratique du Congo (9,2 %), le Burundi (5,5 %), le Cameroun (5,5 %) et la Côte d'Ivoire (2,5 %).

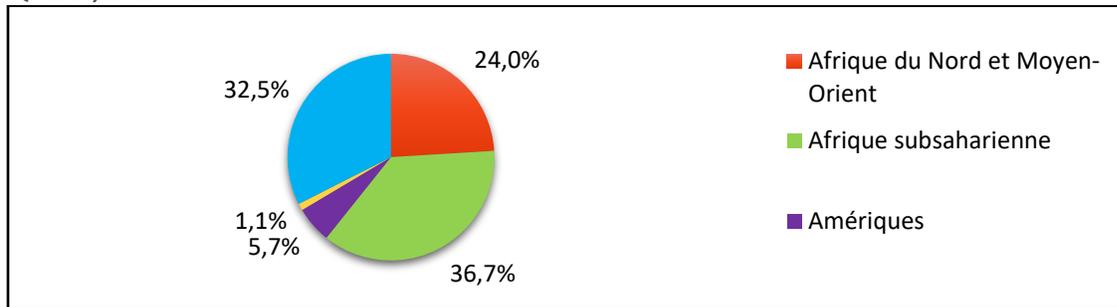
Environ le tiers des résidents permanents admis durant cette même période étaient originaires d'Europe (32,5 %). La France (27,5 %) demeure le principal pays d'origine des résidents permanents francophones qui s'établissent au Canada à l'extérieur du Québec. En comparaison, le pays européen deuxième en importance sur le plan du nombre d'admissions est la Belgique (2,3 %).

Près du quart (24 %) des résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2020 proviennent d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Le Maroc (9,5 %), l'Algérie (7,4 %) et la Tunisie (3,5 %) figurent parmi les 10 principaux pays d'origine des résidents permanents francophones récents. En isolant l'Afrique du Nord, on constate qu'il s'agit de la région d'origine de 21,2 % des résidents permanents francophones entre 2016 et 2020. Ainsi, au total, le continent africain est la région d'origine de plus de la moitié (57,9 %) des résidents permanents francophones admis au pays, à l'extérieur du Québec, entre 2016 et 2020.

Les Amériques sont la région d'origine de 5,7 % des résidents permanents francophones récents, avec Haïti comme principal pays source (4,3 %). Enfin, seulement 1,1 % des admissions récentes proviennent d'Asie (excluant le Moyen-Orient) et d'Océanie.

Un examen de l'ensemble des résidents permanents montre que l'Asie<sup>7</sup> est leur principale région d'origine. En outre, les trois principaux pays d'origine de l'ensemble des résidents permanents admis au Canada entre 2016 et 2020 sont l'Inde, les Philippines et la Chine; toutefois, ces pays ne figurent pas parmi les 25 principaux pays d'origine des résidents permanents francophones (tableau 2). Ce constat rappelle le besoin d'une approche ciblée et adaptée aux francophones en matière de recrutement à l'international.

**FIGURE 9 - RÉGIONS D'ORIGINE DES RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE ADMIS AU CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**



Source : IRCC (2021).

**TABLEAU 2 - PAYS DE CITOYENNETÉ (TOP 25) DES RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE ADMIS, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**

	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
1. France	1 245	1 555	1 680	1 805	1 215	7 500	27,6 %
2. Maroc	115	105	260	1 070	1 025	2 575	9,5 %
3. Congo (RDC)	610	580	465	605	250	2 510	9,2 %
4. Algérie	65	85	180	925	755	2 010	7,4 %
5. Burundi	150	135	305	575	330	1 495	5,5 %
6. Cameroun	135	185	295	530	350	1 495	5,5 %
7. Haïti	270	245	240	265	160	1 180	4,3 %
8. Tunisie	40	40	70	465	330	945	3,5 %
9. Côte d'Ivoire	115	125	140	180	125	685	2,5 %
10. Belgique	105	100	130	160	130	625	2,3 %
11. Maurice	75	100	95	190	90	550	2,0 %
12. Djibouti	90	65	90	135	165	545	2,0 %
13. Liban	40	40	45	195	95	415	1,5 %
14. Sénégal	50	60	90	120	60	380	1,4 %
15. Guinée	65	70	70	105	50	360	1,3 %
16. Rwanda	35	35	45	75	60	250	0,9 %
17. États-Unis	40	45	45	65	40	235	0,9 %
18. Syrie	110	40	40	15	10	215	0,8 %
19. Mali	25	30	40	65	35	195	0,7 %
20. Suisse	45	30	40	50	20	185	0,7 %
21. Burkina Faso	30	40	40	35	30	175	0,6 %
22. République centrafricaine	10	10	65	70	20	175	0,6 %
23. Congo (RP)	35	30	30	45	20	160	0,6 %
24. Tchad	20	30	45	35	15	145	0,5 %
25. Togo	15	20	20	35	35	125	0,5 %

Source : IRCC (2021).

<sup>7</sup> L'Asie est la région d'origine de plus de 50 % des résidents permanents admis au Canada entre 2016 et 2020. Les personnes originaires de l'Inde, des Philippines et de la Chine représentent à elles seules 40,6 % des admissions pour cette période.

### Catégories d'admission

Les trois principales catégories d'admission des résidents permanents au Canada sont l'immigration économique, le regroupement familial (parrainages) ainsi que les réfugiés réinstallés et les personnes protégées. Alors que jusqu'au milieu des années 2010, les francophones étaient proportionnellement surreprésentés dans la catégorie des personnes réfugiées (CLO, 2021), les dernières années ont été caractérisées par une augmentation marquée des admissions de résidents permanents francophones dans la catégorie économique, qui sont passées de 38,7 % en 2016 à 70,9 % en 2020 (tableau 3). Cette hausse est principalement associée au Programme fédéral des travailleurs et au Programme des candidats des provinces et des territoires.

En nombres absolus, la catégorie du regroupement familial et celle des réfugiés réinstallés et des personnes protégées au Canada n'ont pas connu de baisses importantes. On constate plutôt une relative stabilité durant cette période. Les diminutions en proportion sont plutôt liées à une augmentation marquée du nombre de francophones admis dans la catégorie économique.

La section 4.2 du présent rapport présente une analyse détaillée des admissions de résidents permanents francophones dans les différentes catégories et les divers programmes d'accès à la résidence permanente.

**TABLEAU 3 - CATÉGORIES D'ADMISSION DES RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE ADMIS AU CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**

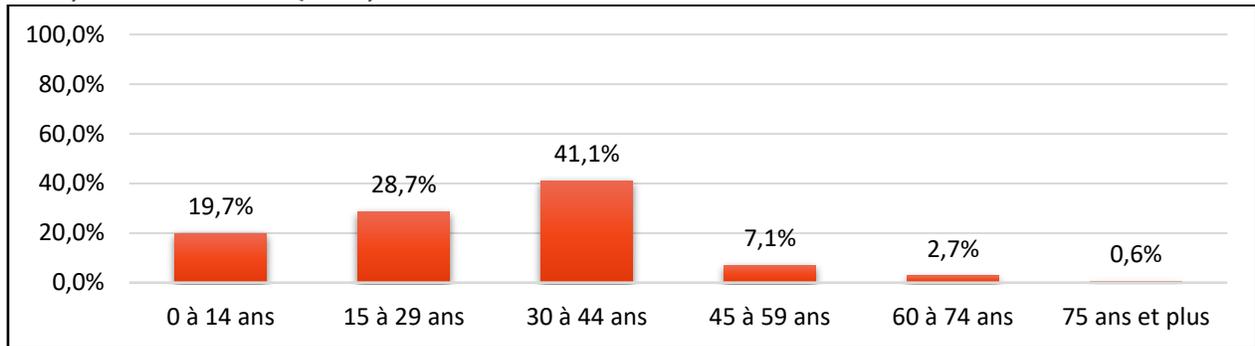
Catégorie d'admission	2016	2017	2018	2019	2020
Économique (total)	38,7 %	48,9 %	53,7 %	65,2 %	70,9 %
Programme des travailleurs	24,6 %	31,6 %	36,5 %	39,5 %	41,8 %
Programme des gens d'affaires	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,0 %
Programme des candidats des provinces et des territoires	13,8 %	17,3 %	17,0 %	25,6 %	29,1 %
Regroupement familial (parrainages)	28,8 %	27,4 %	23,2 %	16,8 %	14,6 %
Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada (total)	28,6 %	21,6 %	21,2 %	17,1 %	13,0 %
Réfugiés réinstallés	14,1 %	8,3 %	6,4 %	5,3 %	1,0 %
Personnes protégées au Canada	14,5 %	13,3 %	14,7 %	11,7 %	12,0 %
Toute autre immigration (total)	3,8 %	2,1 %	1,9 %	0,9 %	1,5 %

Source : IRCC (2021).

### Caractéristiques sociodémographiques

La majorité des résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2020 sont relativement jeunes : 48,4 % ont moins de 30 ans et 89,5 % ont moins de 45 ans. Ces pourcentages sont respectivement de 49,7 % et de 85,9 % pour l'ensemble des résidents permanents admis à l'extérieur du Québec durant la même période. Ce constat n'est pas surprenant en soi, car des points sont accordés en fonction de l'âge dans le cadre du système Entrée Express. Les personnes âgées de 20 à 29 ans sont celles qui obtiennent le plus grand nombre de points, les points accordés allant en diminuant jusqu'à l'âge de 44 ans.

**FIGURE 10 - RÉPARTITION DES ADMISSIONS DE RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE SELON LES GROUPES D'ÂGE, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**



Source : IRCC (2021).

Concernant le sexe indiqué par les francophones sur leur formulaire de résidence permanente, il y a une légère surreprésentation de femmes (51,9 %) comparativement aux hommes (48,1 %). Il en va de même pour l'ensemble des résidents permanents, dont 50,9 % sont des femmes et 49,1 %, des hommes.

**TABLEAU 4 - ADMISSION DE RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE SELON LE SEXE, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2020**

	2016		2017		2018		2019		2020		Total	
<b>Femmes</b>	2 060	52,8 %	2 155	52,1 %	2 590	52,6 %	4 335	51,2 %	2 960	51,4 %	14 100	51,9 %
<b>Hommes</b>	1 840	47,2 %	1 980	47,9 %	2 330	47,4 %	4 135	48,8 %	2 795	48,5 %	13 080	48,1 %
<b>Total</b>	3 900		4 135		4 920		8 470		5 760		27 180	

Source : IRCC (2021).

### 3 Projections démographiques

#### Faits saillants – projections démographiques

- Selon le scénario de référence de migration internationale totale fondé sur une hypothèse qui ne prévoit pas de hausse de la proportion d’immigration francophone, le poids démographique de la population francophone devrait s’établir en 2036 à 3,1 %, soit une diminution de l’ordre de 18,4 % par rapport au niveau observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %).
- Les projections démographiques menées dans le cadre de cette étude permettent de clarifier les objectifs liés au poids démographique des communautés francophones et acadiennes d’ici 2036, qu’il serait possible d’atteindre selon divers pourcentages d’immigration francophone, soit :
  - Cible annuelle de 6 % – ralentissement du déclin du poids démographique;
  - Cible annuelle de 8 % – maintien du poids démographique au niveau de 2021;
  - Cible annuelle de 10 % – croissance du poids démographique (au-dessous de 4,4 % d’ici 2036);
  - Cible annuelle de 16 % – croissance du poids démographique (rattrapage pour atteindre 4,4 % d’ici 2036);
  - Cible annuelle de 20 % – croissance du poids démographique (au-delà de 4,4 % d’ici 2036).
- L’atteinte d’une cible en immigration francophone à l’échelle nationale aurait des effets distincts sur les populations francophones, selon la province ou le territoire.

Comme mentionné à la section précédente, la croissance démographique au Canada ne dépend plus de l’accroissement naturel, mais de la migration internationale. Or, l’effet de l’immigration sur la démographie de la francophonie est plus limité à l’extérieur du Québec, notamment en raison des proportions annuelles d’immigration francophone, qui demeurent bien inférieures au poids de la population francophone.

Au moment de fixer la cible de 4,4 %, il ne semble pas y avoir eu d’étude permettant d’évaluer les objectifs qu’il serait possible d’atteindre avec cette cible, même si le cadre stratégique de 2003 fait mention d’une volonté d’accroître ou de maintenir le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire. L’étude du Commissariat aux langues officielles (2021) illustre que l’atteinte de la cible aurait plutôt permis de ralentir le déclin démographique des communautés, et non pas de maintenir le poids démographique de ces dernières.

Dans le contexte de l’approche de l’échéance prévue, soit 2023, pour l’atteinte de la cible de 4,4 % et d’une révision des objectifs en immigration francophone, la présente étude cherche à combler les lacunes pour dissiper toute ambiguïté quant aux objectifs associés à une cible en immigration francophone.

Pour ce faire, des projections démographiques inédites ont été effectuées pour la période s'étalant de 2016 à 2036, selon divers scénarios d'immigration francophone. Ces projections permettront d'éclairer les réflexions sur une cible renouvelée en immigration francophone, notamment sur les objectifs qu'il est réaliste d'attribuer à différentes cibles susceptibles d'être atteintes en ce qui a trait au poids démographique de la population francophone.

## 3.1 Méthodologie

### Données utilisées

Les données utilisées dans la présente étude proviennent principalement des bases de données de Statistique Canada, notamment en ce qui concerne la population francophone hors Québec, les composantes d'accroissement naturel (naissances et décès), les mouvements migratoires (migration intraprovinciale, migration interprovinciale, résidents non permanents, migration de retour) et les transferts linguistiques. La variable utilisée pour définir un francophone est celle de la première langue officielle parlée (PLOP). Cette variable est dérivée de trois questions du recensement, soit la connaissance des langues officielles, la langue maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison. L'effectif francophone en situation minoritaire selon cette variable inclut les personnes ayant « le français seulement » comme PLOP et la moitié des personnes ayant « le français et l'anglais » comme PLOP.

Par ailleurs, les statistiques sur les admissions de résidents permanents pour la période de 2015 à 2020 sont tirées de la base de données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. La variable utilisée pour définir un immigrant francophone est dérivée de deux questions du formulaire de demande de résidence permanente, soit la connaissance des langues officielles et la principale langue officielle d'usage<sup>8</sup>.

### Méthode d'élaboration des projections démolinguistiques

Les méthodes utilisées pour faire des projections des populations sont nombreuses et le fait d'opter pour une méthode particulière dépend de divers facteurs liés aux données disponibles, au niveau d'agrégat (individuel ou collectif) ou encore à l'objectif recherché (simple ou multiple). Dans le cadre de cette étude, le modèle Demosim a été privilégié. Ce modèle utilise la technique de la microsimulation, ce qui signifie qu'il effectue des projections pour chacun des individus composant cette population. Il a été développé par Statistique Canada et sert à effectuer des projections de la population canadienne selon diverses caractéristiques démographiques<sup>9</sup>. Ce modèle présente divers avantages : il offre un accès à une variété de données pluriannuelles; il a été mis en œuvre et son efficacité a été confirmée par diverses expertises internes et externes à Statistique Canada; il fait l'objet d'améliorations continues. De plus, ce modèle associe aux individus diverses caractéristiques linguistiques, ce qui permet de considérer la transmission de la connaissance des langues officielles d'une génération à l'autre et les transitions linguistiques au cours de la vie. Il tient aussi compte de diverses autres composantes démographiques et non démographiques de la population.

---

<sup>8</sup> Il convient de noter que les données du Recensement de 2016 ont été ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net au recensement.

<sup>9</sup> Pour plus de détails, voir [Demosim, un aperçu des méthodes et sources de données \(2017\)](#).

À partir de l'exercice de *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036* (2017), une commande spéciale de projections de la population francophone hors Québec a été soumise à Statistique Canada. Il a été convenu avec l'équipe du Centre de démographie que les projections de cette demande spéciale seraient fondées sur les hypothèses utilisées pour cet exercice de projections, avec l'ajout des caractéristiques suivantes :

- ♣ Les projections auront pour point de départ les données du Recensement de 2016 plutôt que celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011;
- ♣ Des hypothèses particulières propres à l'immigration internationale francophone ont été ajoutées. Ainsi, en plus de l'hypothèse proposée par Statistique Canada selon laquelle une proportion de 2,96 % d'immigrants francophones est utilisée dans les différents scénarios d'immigration internationale (faible, de référence et forte), nous ajoutons dix hypothèses particulières selon lesquelles des proportions plus importantes d'immigrants francophones sont utilisées pour modifier le scénario de référence;
- ♣ Les données réelles de la population de résidents permanents francophones admis entre 2016 et 2020 ont été intégrées à l'ensemble des scénarios.

### **Présentation des scénarios**

L'analyse qui suit propose d'observer l'effet de treize scénarios distincts de projections démographiques sur la population francophone en situation minoritaire. Premièrement, trois scénarios de migration internationale totale élaborés par Statistique Canada sont utilisés. Dans ces scénarios, la proportion d'immigrants francophones hors Québec est fixée à 2,96 %, mais les hypothèses concernant les taux d'immigrants admis annuellement varient comme suit :

- ♣ Scénario de référence : 8,3 immigrants admis pour 1 000 habitants;
- ♣ Scénario de faible immigration : 6 immigrants admis pour 1 000 habitants;
- ♣ Scénario de forte immigration : 10 immigrants admis pour 1 000 habitants.

Deuxièmement, trois scénarios de migration internationale francophone ont été élaborés dans le cadre de cette étude. Ceux-ci ont été utilisés pour faire des projections de la population francophone à l'échelle du Canada hors Québec et à l'échelle des provinces et des territoires. Ces scénarios s'appuient sur le scénario de référence, qui prévoit que 8,3 immigrants seront admis annuellement pour 1 000 habitants. À partir de ce scénario et en considérant que l'hypothèse utilisée portant sur la proportion d'immigrants francophones admis est relativement faible (2,96 %), trois scénarios particuliers évaluent l'effet de l'admission d'une part plus élevée d'immigrants francophones :

- ♣ Scénario de 6 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 6 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 8 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 8 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 10 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représentant 10 % de la population immigrante totale.

Troisièmement, dans le cadre de cette étude, sept scénarios de migration internationale francophone ont été élaborés spécialement pour le Canada hors Québec. Ces scénarios s'appuient aussi sur le scénario de référence, qui prévoit que 8,3 immigrants seront admis annuellement pour 1 000 habitants. À partir de ce scénario, sept scénarios particuliers évaluent l'effet de l'admission d'une part encore plus élevée d'immigrants francophones :

- ♣ Scénario de 12 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 12 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 14 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 14 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 16 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 16 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 18 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 18 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 20 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 20 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 25 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 25 % de la population immigrante totale;
- ♣ Scénario de 35 % d'immigrants francophones : scénario selon lequel l'immigration francophone représente 35 % de la population immigrante totale.

## 3.2 Résultats des projections pour la période de 2021 à 2036<sup>10</sup>

### 3.2.1 Effet des scénarios proposant des proportions variables d'immigration internationale

Les résultats des projections établies au moyen des scénarios de migration internationale totale (de référence, faible, forte immigration) illustrent que le déclin de la population francophone et acadienne est appelé à se poursuivre à moins d'une augmentation importante de la proportion d'immigrants francophones au sein de la population immigrante totale, et ce, peu importe les variations en ce qui a trait à l'immigration totale (faible, de référence, forte).

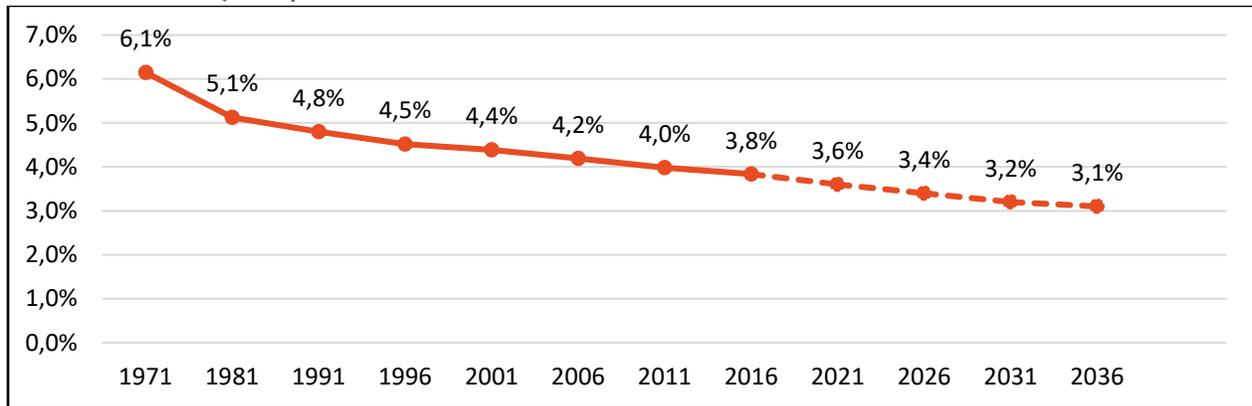
En effet, selon le scénario de référence de migration internationale totale (figure 11), le poids démographique de la population francophone devrait s'établir en 2036 à 3,1 %, ce qui représenterait une diminution de l'ordre de 18,4 % comparativement au poids de la population francophone observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %) et de 49,2 % comparativement au poids démographique de cette population en 1971. Il en va de même pour les scénarios de faible et de forte immigration. Ainsi, une proportion d'immigrants francophones de 2,96 % au sein de la population immigrante totale à l'extérieur du Québec – selon le pourcentage utilisé dans les scénarios de référence, de faible immigration et de forte immigration – ne permettrait pas de maintenir le poids démographique de la population francophone.

---

<sup>10</sup> Étant donné que le nombre réel de francophones hors Québec est connu en 2016, il est inclus dans tous les graphiques des projections à la place de l'effectif généré par les simulations.

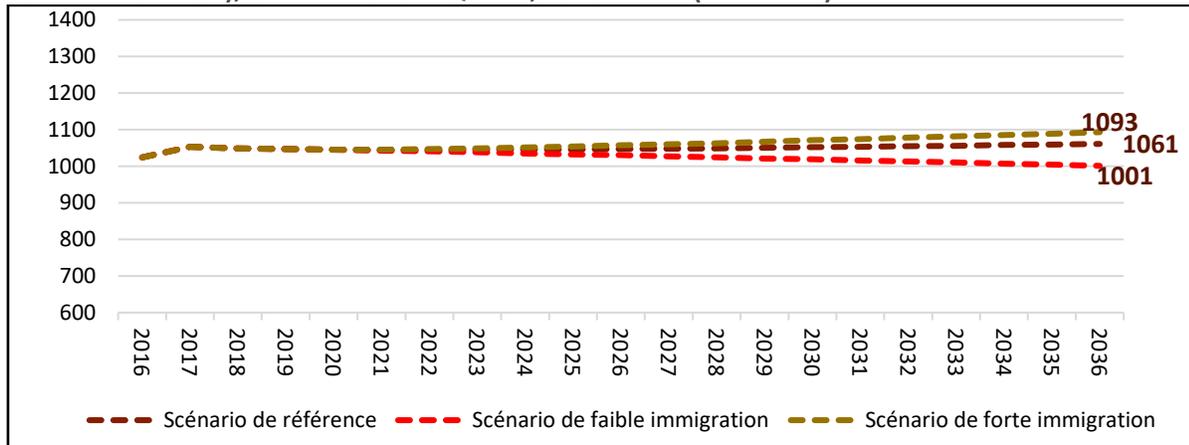
Malgré cette baisse de pourcentage, les résultats des projections établies au moyen des scénarios de migration internationale totale montrent que la population francophone continuerait d'augmenter en nombre chaque année (figure 12), sauf dans le cas d'une faible migration internationale totale. Toutefois, l'augmentation de la population n'ayant pas le français comme première langue officielle parlée serait proportionnellement plus importante, ce qui explique la baisse de pourcentage observée dans les trois scénarios. De plus, ces scénarios de migration internationale totale illustrent une croissance lente de la population francophone, variant annuellement de -0,3 % à 0,3 % selon les différents scénarios.

**FIGURE 11 – PROPORTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PLOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE), CANADA MOINS LE QUÉBEC, 1971 À 2036<sup>11</sup>**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

**FIGURE 12 – POPULATION FRANCOPHONE (PLOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE (SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE, DE FAIBLE ET DE FORTE IMMIGRATION), CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036 (EN MILLIERS)**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

<sup>11</sup> Pour chacune des figures, les données des projections sont ajustées pour tenir compte du sous-dénombrement net alors que les données historiques ne le sont pas.

### **3.2.2 Effet des scénarios proposant des proportions d'immigration internationale francophone variant de 6 % à 10 % au Canada hors Québec**

Les trois premiers scénarios selon lesquels la proportion d'immigration francophone varie (6 %, 8 % ou 10 %) permettent d'illustrer qu'une augmentation de cette proportion serait associée à une croissance plus importante de la population francophone à l'extérieur du Québec, comparativement aux scénarios de migration internationale totale selon lesquels la proportion d'immigration francophone au sein de la population immigration totale est stable, étant de 2,96 %.

Le nombre de francophones à l'extérieur du Québec atteindrait un effectif variant de 1 170 000 à 1 312 000 personnes (figure 14), selon le scénario d'immigration francophone retenu. Ces augmentations prévues correspondent à une croissance moyenne annuelle allant jusqu'à 1,2%. Cette croissance demeure néanmoins inférieure à la croissance de la population totale du Canada hors Québec (1,48 %) <sup>12</sup>.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 6 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 à environ 1 170 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale (3,4 %) augmenterait en comparaison au scénario de référence (3,1 %). Ce poids démographique relatif de 3,4 % constituerait tout de même une baisse comparativement à celui observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %) et comparativement à l'estimation du poids démographique de la population francophone en 2021 (3,6 %). Une cible annuelle de 6 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de ralentissement du déclin du poids démographique de la population francophone, et non pas à un objectif de maintien du poids de cette population.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 8 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 à environ 1 242 000 personnes, ce qui correspondrait à un poids démographique de 3,7 % au sein de la population totale. Ce poids démographique relatif de 3,7 % constituerait une baisse par rapport au à celui observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %), mais représenterait une légère croissance par rapport à l'estimation du poids démographique de la population francophone en 2021 (3,6 %). Une cible annuelle de 8 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de maintien du poids démographique de la population francophone, et non pas à un objectif de rattrapage.

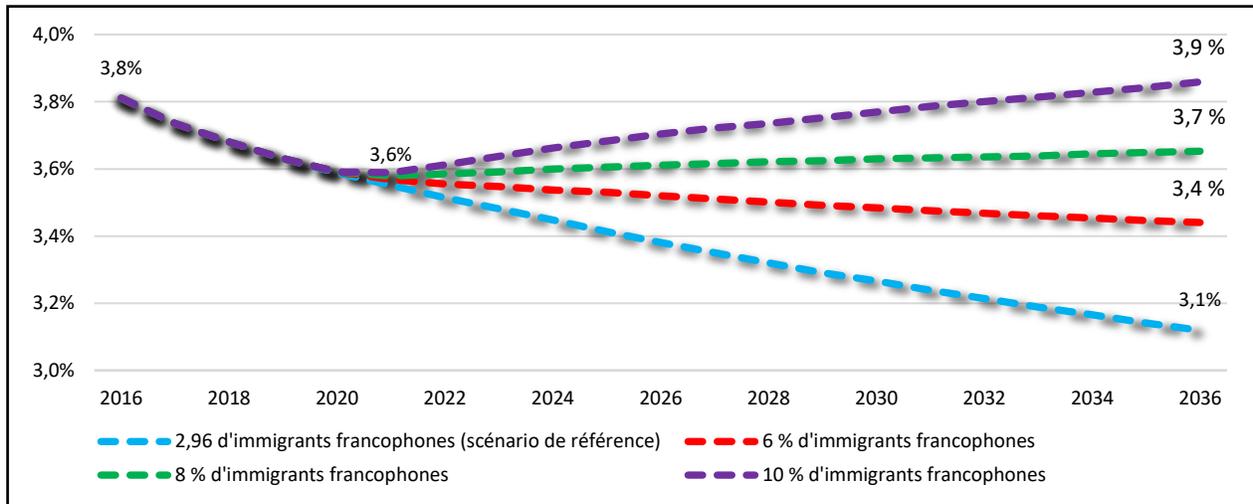
Enfin, le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 10 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 à environ 1 312 000 personnes, ce qui correspondrait à un poids démographique de 3,9 % au sein de la population totale. Ce poids démographique relatif de 3,9 % constituerait une légère hausse, en comparaison à la fois à celui observé lors du Recensement de 2016 (3,8 %) et à l'estimation du poids démographique de la population francophone en 2021 (3,6 %). Une cible annuelle de 10 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de rattrapage pour

---

<sup>12</sup> Selon l'hypothèse de forte croissance.

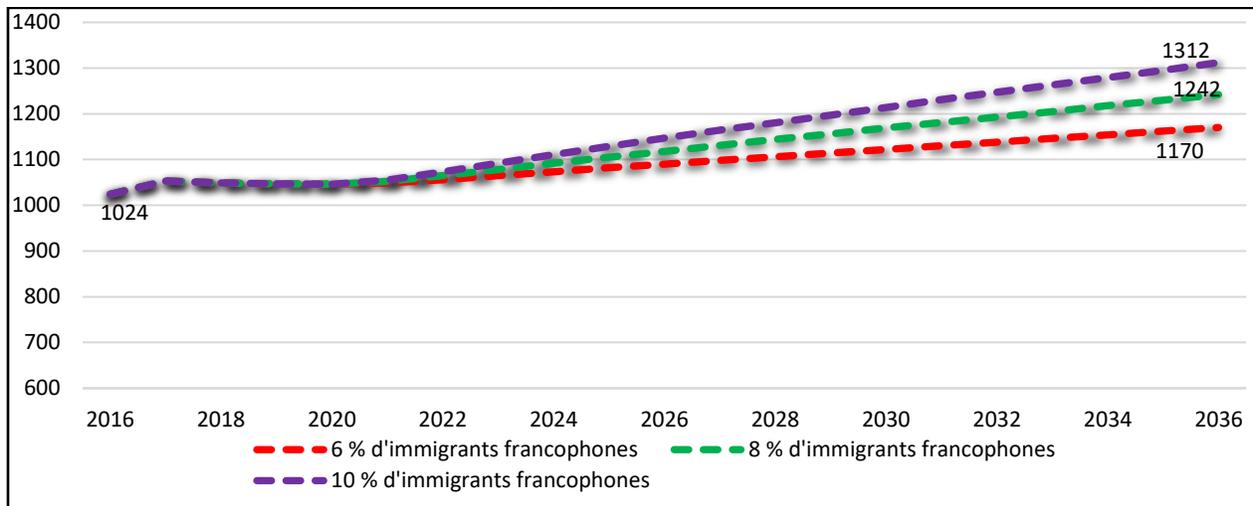
compenser la diminution estimée du poids de la population francophone entre 2016 et 2021, voire à un objectif de légère croissance comparativement au poids démographique de 2016.

**FIGURE 13 – PROPORTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PPOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE (6 %, 8 % ET 10 %), CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

**FIGURE 14 – POPULATION FRANCOPHONE (PPOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE (6 %, 8 % ET 10 %), CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036 (EN MILLIERS)**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

En somme, ces projections permettent de clarifier les objectifs liés au poids démographique des communautés francophones et acadiennes qu'il serait possible d'atteindre avec diverses cibles d'immigration francophone d'ici 2036, soit :

- Cible annuelle de 6 % – ralentissement du déclin du poids démographique;
- Cible annuelle de 8 % – maintien du poids démographique;
- Cible annuelle de 10 % – croissance du poids démographique.

Il convient de noter qu'aucun de ces trois scénarios proposés ne permet d'observer l'atteinte d'un poids démographique de la population francophone de 4,4 % en 2036, soit un poids équivalent à celui observé en 2001. À des fins de rattrapage en vue d'atteindre un poids démographique de 4,4 % d'ici 2036, il faudrait envisager des cibles plus élevées, un exercice que nous faisons à la prochaine sous-section.

### **3.2.3 Effet des scénarios proposant des proportions d'immigration internationale francophone supérieures à 10 % au Canada hors Québec**

Les sept scénarios proposés selon lesquels la proportion d'immigration francophone est supérieure à 10 % permettent d'illustrer à quoi pourrait ressembler une cible de rattrapage et de croissance du poids démographique de la population francophone à l'extérieur du Québec. Certains scénarios proposent des hypothèses comportant une très forte proportion d'immigration francophone, celle-ci pouvant s'élever jusqu'à 35 %. L'atteinte de telles proportions est hautement improbable dans la réalité, mais ces projections sont utiles afin d'illustrer les proportions qu'il faudrait atteindre si l'objectif était de rétablir le poids démographique de la population francophone au même niveau que celui observé il y a cinquante ans, dans l'optique d'une approche réparatrice.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 16 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 pour atteindre approximativement 1 527 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale à l'extérieur du Québec serait de 4,5 %. Une cible annuelle de 16 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de croissance du poids de la population francophone pour que celui-ci atteigne d'ici 2036 un niveau semblable à celui observé lors du Recensement de 2001 (4,4 %).

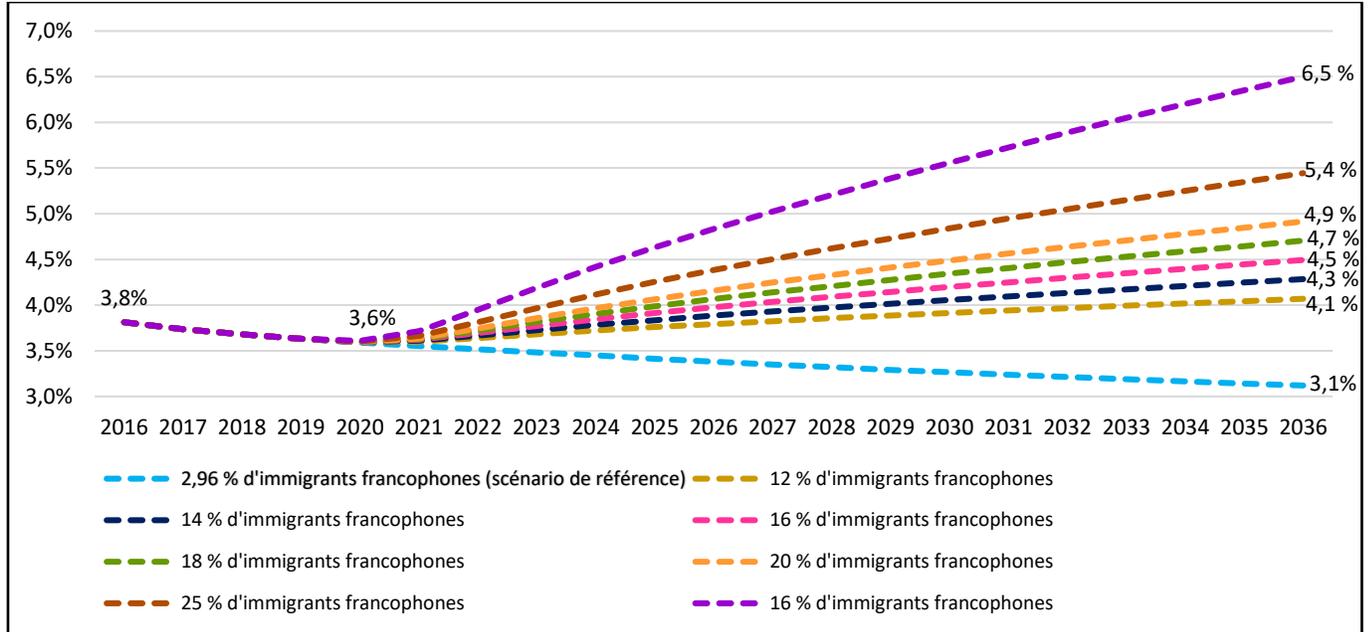
Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 20 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 pour atteindre approximativement 1 670 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale à l'extérieur du Québec serait de 4,9 %. Une cible annuelle de 20 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de croissance du poids de la population francophone pour que celui-ci atteigne d'ici 2036 un niveau semblable à celui observé lors du Recensement de 1991 (4,8 %).

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 25 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 à environ 1 849 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale à l'extérieur du Québec serait de 5,4 %. Une cible annuelle de 25 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de croissance du poids de la population francophone pour que celui-ci atteigne d'ici 2036 un niveau légèrement supérieur à celui observé lors du Recensement de 1981 (5,1 %).

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 35 % montre que la population francophone totale augmenterait d'ici 2036 à environ 2 206 000 personnes et que son poids démographique au sein de la population totale à l'extérieur du Québec serait de 6,5 %. Une cible annuelle de 35 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de croissance du poids de la

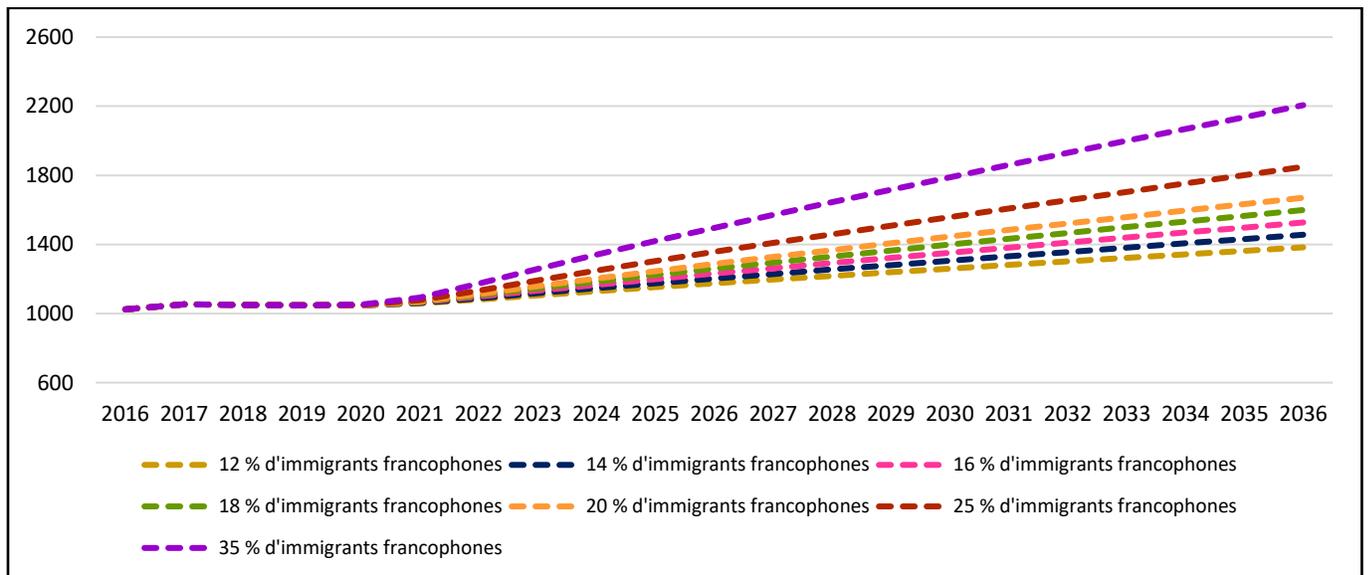
population francophone pour que celui-ci atteigne d'ici 2036 un niveau supérieur à celui observé lors du Recensement de 1971 (6,1 %).

**FIGURE 15 - PROPORTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PPOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE SUPÉRIEURS À 10 %, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

**FIGURE 16 - POPULATION FRANCOPHONE (PPOP) HISTORIQUE ET PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE SUPÉRIEURS À 10 %, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036 (EN MILLIERS)**



Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

---

**RECOMMANDATION 3 – Adoption d’une nouvelle cible en immigration francophone**  
Qu’IRCC, en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, adopte une nouvelle cible en immigration francophone. Les objectifs associés à cette cible devront être clairement précisés et fondés sur des données probantes, considérant notamment les possibilités suivantes :

- Cible annuelle de 6 % – ralentissement du déclin du poids démographique;
  - Cible annuelle de 8 % – maintien du poids démographique au niveau de 2021;
  - Cible annuelle de 10 % – croissance du poids démographique (au-dessous de 4,4 % d’ici 2036);
  - Cible annuelle de 16 % – croissance du poids démographique (rattrapage pour atteindre 4,4 % d’ici 2036);
  - Cible annuelle de 20 % – croissance du poids démographique (au-delà de 4,4 % d’ici 2036).
- 

### 3.2.4 Effet des scénarios sur les provinces et les territoires

Les résultats présentés dans les sections précédentes portent sur l’ensemble du Canada hors Québec. En ce sens, ils ne permettent pas d’observer les disparités provinciales et territoriales<sup>13</sup>. Or, le niveau d’immigration francophone observé au Canada hors Québec a des effets distincts d’une province à l’autre en ce qui a trait au poids démographique de la population francophone. Ces variations régionales s’expliquent notamment par des écarts importants (historiques et prévus) sur le plan du nombre de résidents permanents admis par province (voir la figure 7), des caractéristiques sociodémographiques de la population francophone (par exemple, les tranches d’âge) et des migrations interprovinciales. L’incidence de l’atteinte d’une cible en immigration francophone varierait ainsi dans l’ensemble du pays. À titre d’illustration, nous avons effectué des projections à l’échelle des provinces et des territoires fondées sur des scénarios selon lesquels 6 %, 8 % et 10 % d’immigrants francophones seraient admis au pays.

#### Atlantique

Compte tenu du nombre peu élevé de francophones dans les provinces de l’Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons regroupé les données de ces trois provinces. Ainsi, pour cette sous-région de l’Atlantique, même l’atteinte d’une cible de 10 % d’immigration francophone au niveau national ne permettrait pas aux populations francophones de ces provinces de maintenir leur poids démographique en 2036 au même niveau que celui observé lors du Recensement de 2016 selon les hypothèses retenues dans le cadre de ces projections (tableau 5). Un déclin du poids démographique de la population francophone pourrait se produire pour tous les scénarios d’immigration

---

<sup>13</sup> En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats pour la région Atlantique, moins le Nouveau-Brunswick, de même que ceux pour les territoires sont combinés.

francophone internationale considérés, notamment en raison du nombre limité de résidents permanents admis dans cette région dans les hypothèses retenues et du vieillissement de la population.

Au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue, selon les projections établies au moyen du scénario de référence, en 2036, la population francophone se rapprocherait davantage du quart (28,4 %) que du tiers (31,8 %) de la population totale, comme c'est actuellement le cas. Une proportion annuelle de 10 % d'immigration francophone à l'échelle du Canada hors Québec permettrait de ralentir ce déclin au Nouveau-Brunswick et d'atteindre une proportion de 30 % de francophones en 2036.

### **Ontario**

À l'heure actuelle, l'Ontario accueille annuellement plus de la moitié des résidents permanents francophones admis à l'extérieur du Québec. Dans cette province, une proportion d'immigration francophone de 8 % à l'échelle du Canada hors Québec permettrait une légère croissance de la population franco-ontarienne par rapport à 2016. En revanche, si 10 % des personnes immigrantes admises étaient francophones, la population francophone pourrait atteindre une proportion d'environ 4,5 %, ce qui équivaldrait à une croissance de 8,9 %.

### **Ouest et territoires**

Les effets d'une immigration francophone plus élevée au Canada hors Québec sont encore plus importants en Alberta. Une proportion d'immigration francophone de 10 % mènerait à une croissance d'environ 20 % de la population franco-albertaine entre 2016 et 2036, le poids démographique relatif de celle-ci passant de 2 % à 2,5 %. Il s'agit aussi de la seule province où même un niveau de 6 % d'immigration francophone correspondrait à une légère croissance. En Colombie-Britannique, une croissance serait observée à partir d'une proportion de 8 % et, en Saskatchewan, de 10 %. Au Manitoba, une proportion d'immigration francophone de 6 % ou de 8 % permettrait plutôt de ralentir le déclin démographique de la communauté franco-manitobaine, sans toutefois le freiner. Une cible de 10 % permettrait cependant aux francophones en 2036 d'avoir un poids démographique semblable à celui de 2016. Les résultats pour les territoires sont à considérer avec prudence en raison de la petite taille des effectifs. Les données montrent qu'il s'agit de la seule région où un déclin de la population francophone n'est prévu ni dans le scénario de référence, ni dans les scénarios de forte immigration francophone.

L'examen des données par province et territoires rappelle l'importance de considérer le rôle des provinces et des territoires dans la mise en place de mesures favorisant le recrutement et la sélection de personnes immigrantes francophones afin que ces mesures soient susceptibles d'influencer les tendances observées dans ces projections, en particulier pour corriger des déclins de population dans certaines régions (section 4.3).

**TABEAU 5 - PROPORTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE (PPOP) PRÉVUE SELON DIVERS SCÉNARIOS DE MIGRATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE COMPARÉE AU RECENSEMENT DE 2016, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2036**

	Provinces et territoires	Recensement de 2016	Cibles d'immigration internationale francophone par rapport à la population immigrante totale – en 2036			
			2,96 %	6 %	8 %	10 %
<b>Poids de la population francophone au sein de la population totale, par province et territoires</b>	Atlantique (moins N.-B.)	2,3 %	1,9 % (D)	2,0 % (D)	2,0 % (D)	2,2 % (D)
	Nouveau-Brunswick	31,8 %	28,4 % (D)	29,1 % (D)	29,6 % (D)	30,0 % (D)
	Ontario	4,1 %	3,5 % (D)	3,9 % (D)	4,2 % (C)	4,5 % (C)
	Manitoba	3,2 %	2,4 % (D)	2,7 % (D)	3,0 % (D)	3,2 % (M)
	Saskatchewan	1,3 %	1,0 % (D)	1,2 % (D)	1,3 % (M)	1,5 % (C)
	Alberta	2,0 %	1,8 % (D)	2,1 % (C)	2,3 % (C)	2,5 % (C)
	Colombie-Britannique	1,4 %	1,3 % (D)	1,4 % (M)	1,5 % (C)	1,6 % (C)
	Territoires	3,1 %	3,3 % (C)	3,3 % (C)	3,9 % (C)	3,9 % (C)

D = déclin; M = maintien; C = croissance.

Source : Statistique Canada (2016) et Statistique Canada, projections personnalisées (2022).

## 4 Pistes d'action

### 4.1 Renforcement des stratégies de promotion et de recrutement

#### Faits saillants – renforcement des stratégies de promotion et de recrutement

- La population francophone est en forte croissance dans le monde entier.
- L'Afrique subsaharienne regroupe le plus grand nombre de francophones à l'échelle internationale. Toutefois, les activités de promotion en immigration francophone dans cette région demeurent limitées.
- L'Afrique du Nord et le Proche-Orient sont les régions qui comptent le plus grand nombre d'apprenants de français comme langue étrangère.
- La France demeure un bassin important pour le recrutement d'immigrants francophones.
- Le fait que les infrastructures permettant d'offrir des services à la population des pays francophones d'Afrique subsaharienne soient limitées nuit au recrutement d'éventuels candidats et candidates à l'immigration dans cette région.

#### 4.1.1 Bassins prometteurs

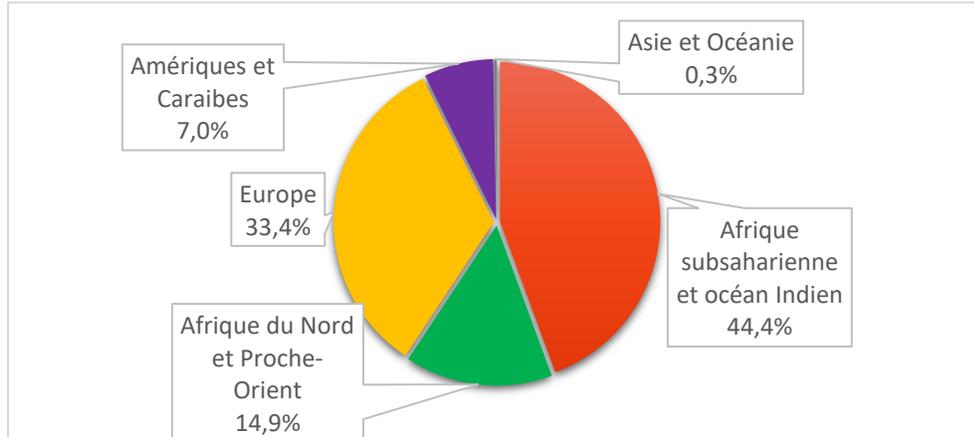
Pour qu'une stratégie de promotion de l'immigration soit efficace, il importe en particulier de mettre en place les éléments suivants : une présentation claire et adaptée de l'information sur le Web à l'intention des publics cibles, des initiatives sous forme d'événements auprès des bassins d'immigration prometteurs sur le plan du recrutement (comme Destination Canada) en vue d'attirer d'éventuels immigrants et immigrantes ainsi que des infrastructures régionales appuyant directement le traitement des demandes de visa.

Contrairement à d'autres minorités linguistiques telles que les germanophones de Belgique ou les suédophones de Finlande, les francophones du Canada peuvent envisager l'immigration comme une source de renouvellement démographique. De fait, la vitalité de la langue française à l'échelle internationale ouvre la voie à plusieurs bassins prometteurs sur le plan du recrutement.

À ce titre, il s'avère pertinent de consulter les données collectées par l'Observatoire de la langue française de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) concernant la place et les usages du français dans le monde. Selon Marcoux et Richard (2019 : 76), « afin de maintenir ou de consolider le fait français au nord de la frontière américaine, il apparaît important d'identifier les pays ou régions du monde qui, à court ou moyen termes, devraient connaître des croissances considérables de leurs populations francophones, représentant ainsi des bassins potentiels de recrutement d'immigrants d'expression française ».

Ainsi, selon le rapport intitulé *La langue française dans le monde* (OIF, 2019), le français arrive en cinquième place parmi les langues les plus parlées au monde, après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe (15). L'Observatoire estime qu'en 2018, il y avait approximativement 300 millions de francophones dans le monde entier, une progression de 10 % par rapport à 2014. De ce nombre, 235 millions sont des locuteurs quotidiens (OIF, 2019). Selon les projections de l'OIF, cette croissance du nombre de francophones à l'échelle internationale devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies.

**FIGURE 17 - RÉPARTITION DES LOCUTEURS QUOTIDIENS DE FRANÇAIS DANS LE MONDE, 2018**



Source : *La langue française dans le monde*, OIF (2019)<sup>14</sup>.

### **Afrique subsaharienne**

Les données de l'OIF brossent le portrait d'une francophonie de moins en moins européenne et de plus en plus africaine (figure 17). Avec 44,4 % des locuteurs quotidiens, l'Afrique subsaharienne offre de grandes possibilités pour le recrutement. Il s'agit de la région où la croissance du français est la plus importante : 68 % de la croissance mondiale du nombre de francophones depuis 2010 est associée à cette région (OIF, 2019).

Dans les prochaines décennies, l'Afrique subsaharienne devrait continuer de bénéficier d'une croissance de son caractère francophone, notamment en raison d'une fécondité élevée, de progrès en matière de scolarisation et de mouvements migratoires vers les villes (Marcoux et Richard, 2019 : 90). Dans cette région, c'est en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale que la croissance sera concentrée, puisqu'on y dénombre 14 pays où la population francophone est constituée de plus d'un million de personnes (tableau 6).

Ainsi, les tendances démographiques associées à l'Afrique francophone transforment le visage de la Francophonie internationale. En outre, bien que ces tendances affectent déjà la composition ethnoculturelle des communautés francophones et acadiennes du Canada, ces dernières pourraient bénéficier d'un afflux plus important de personnes d'origine africaine.

<sup>14</sup> L'appellation de la région « océan Indien » utilisée par l'OIF réfère aux îles de l'océan Indien situées au large de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

**TABLEAU 6 - PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMPTANT UNE POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS D'UN MILLION DE PERSONNES (2018)**

Pays	Nombre de francophones	Bureau des visas à l'étranger d'IRCC
Congo (RDC)	42 533 000	Dakar
Cameroun	10 006 000	Dakar
Côte d'Ivoire	8 259 000	Dakar
Madagascar	5 253 000	Pretoria
Burkina Faso	4 752 000	Dakar
Sénégal	4 215 000	Dakar
Bénin	3 821 000	Accra
Guinée	3 319 000	Dakar
Mali	3 237 000	Dakar
Togo	3 217 000	Accra
Congo (RC)	3 182 000	Dakar
Niger	2 840 000	Dakar
Tchad	1 957 000	Dakar
Gabon	1 368 000	Dakar
Centrafrique	1 343 000	Dakar

Source : *La langue française dans le monde*, OIF (2019).

D'une part, bien que l'Afrique subsaharienne soit la principale région d'origine des résidents permanents francophones admis au Canada à l'extérieur du Québec entre 2016 et 2020 (36,7 %), jusqu'à présent, les activités de promotion à l'international ont surtout ciblé l'Europe et, dans une moindre mesure, l'Afrique du Nord. À titre d'exemple, avant la pandémie de COVID-19, les séances d'information, de réseautage et de recherche d'emploi organisées en présence dans le cadre du Forum de mobilité Destination Canada se déroulaient exclusivement à Paris et à Bruxelles. Même s'il est possible d'accéder virtuellement à ces séances, il demeure qu'une participation en personne offre de plus grands avantages, notamment la possibilité d'établir des contacts personnalisés avec des représentants des communautés francophones et acadiennes. À ce sujet, Belkhodja et Deshayes (2021 : 60) soutiennent que « Destination Canada représente le contexte d'une migration Nord-Nord » et rejoint moins les populations d'autres régions.

D'autre part, il ressort d'une enquête de la maison de sondage Gallup menée pour le compte de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qu'il y a un intérêt marqué pour la migration au sein des populations d'Afrique subsaharienne. L'enquête illustre « qu'un résident sur trois des pays d'Afrique subsaharienne interrogés exprime son désir de migrer de façon permanente dans un autre pays » (OCDE, 2012 : 32). Comme le rappellent Marcoux et Richard (2019 : 92), une partie des personnes qui mentionnent un intérêt à migrer ne mettraient pas réellement en œuvre leur projet migratoire ou ne rempliraient pas les conditions requises par le Canada en matière d'immigration.

Il n'empêche que, en tenant compte de la taille des effectifs éventuels et des limites susmentionnées, le bassin de population que constitue l'Afrique subsaharienne dépasse celui requis pour atteindre les cibles en immigration francophone. Comme mentionné, l'atteinte des cibles en immigration francophone à l'extérieur du Québec aurait nécessité en moyenne l'admission de 6 000 résidents permanents francophones supplémentaires par année au cours des deux dernières décennies. En considérant les

tendances populationnelles actuelles, Marcoux et Richard estiment que les cibles en immigration francophones pourraient être atteintes « à l'avenir avec des mesures efficaces et mieux coordonnées en direction de certains pays d'Afrique » (2019 : 92).

### Afrique du Nord et Proche-Orient

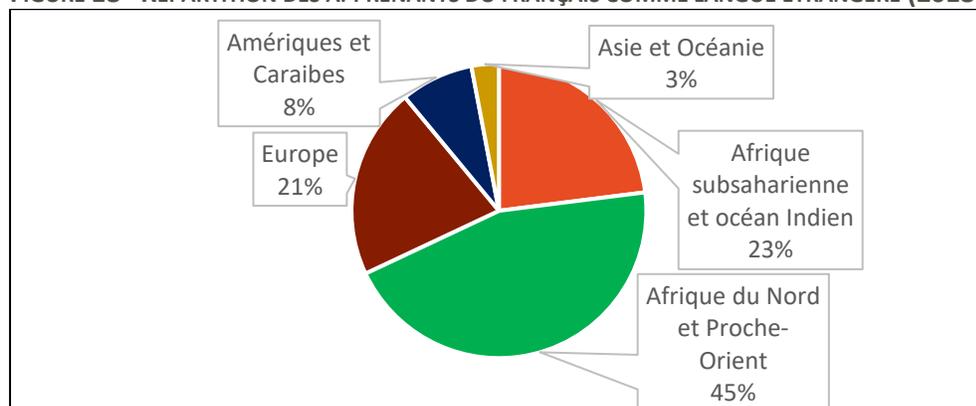
La grande région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient représente aussi un important bassin de recrutement d'immigration francophone. Il s'agit de la région d'origine de près du quart (24 %) des résidents permanents francophones admis à l'extérieur du Québec entre 2016 et 2020. En outre, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie figurent parmi les dix principaux pays d'origine des immigrants francophones au Canada hors Québec (tableau 2).

La langue française est « présente dans la vie quotidienne d'une partie significative de la population » de plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (OIF, 2019 : 107). En fait, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie occupent respectivement la 3<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> place des pays comptant le plus grand nombre de francophones dans le monde (OIF, 2019). Il convient également de noter que cette région est particulièrement propice au recrutement de personnes bilingues au regard des données de l'OIF (2019) sur les apprenants du français comme langue étrangère. En effet, 45 % des personnes qui étudient le français comme langue étrangère proviennent d'un pays d'Afrique du Nord ou du Proche-Orient (figure 18).

Cette région est de plus en plus ciblée par les initiatives de promotion de l'immigration menées à l'international par le Canada. À titre d'exemple, des délégations de Destination Ontario et de Destination Acadie (s'appuyant sur le modèle de Destination Canada) se sont rendues au Maroc, en Tunisie et en Algérie au cours des cinq dernières années. De plus, un membre de l'équipe de Connexions francophones, spécialisé dans les services prédépart, travaille depuis le Maroc.

Compte tenu de l'évolution du français dans les pays d'Afrique du Nord et des importants résultats qui y sont déjà observés en matière de recrutement, les efforts de promotion dans cette région gagnent à être poursuivis et intensifiés.

**FIGURE 18 - RÉPARTITION DES APPRENANTS DU FRANÇAIS COMME LANGUE ÉTRANGÈRE (2018)**



Source : *La langue française dans le monde*, OIF (2019).

## L'Europe

Le tiers (33,4 %) des locuteurs quotidiens du français à l'échelle internationale vivent en Europe. La France, premier pays au monde pour ce qui est du nombre de francophones, est aussi le principal pays d'origine, et de loin, des résidents permanents francophones admis au Canada à l'extérieur du Québec. Pour la période de 2016 à 2020, 27,5 % des résidents permanents admis ont la France comme pays de citoyenneté. La Belgique et, dans une moindre mesure, la Suisse sont aussi des bassins non négligeables qui figurent parmi les vingt plus importants pays d'origine de l'immigration francophone (tableau 2). Comme mentionné précédemment, la France et la Belgique constituent déjà des bassins de recrutement largement sollicités pour promouvoir les possibilités d'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes.

Belkhodja et Deshayes (2021) notent également que la France sera un bassin prometteur dans les années à venir, à la fois en ce qui concerne le recrutement de Français d'origine et de personnes provenant d'autres pays francophones qui auraient d'abord migré en France et qui pourraient être tentées de migrer à nouveau, vers le Canada cette fois.

### 4.1.2 Infrastructures limitées en Afrique subsaharienne

Afin de favoriser l'immigration francophone, il importe de veiller à ce que les éventuels candidats et candidates à l'immigration soient en mesure de faire une demande d'immigration en considérant les contextes socioéconomiques et administratifs des régions où la promotion est effectuée et en réduisant au maximum les possibles embûches administratives. À l'heure actuelle, les infrastructures régionales limitées permettant d'appuyer directement le traitement des demandes de visa en Afrique subsaharienne sont un enjeu de taille.

Le seul bureau dans un pays francophone en Afrique subsaharienne en mesure de traiter des demandes d'immigration est situé à Dakar, au Sénégal. Ainsi, les demandes de visa des résidents de 12 des 15 pays d'Afrique subsaharienne dont les populations francophones sont les plus importantes sont traitées par cet unique bureau (tableau 6).

Or, parmi les 46 bureaux des visas que compte IRCC à l'extérieur du Canada, celui de Dakar arrive en tête de liste pour ce qui est du nombre de pays desservis (IRCC, [en ligne](#)). La population totale de l'ensemble des 16 pays auxquels le bureau de Dakar assure le service est d'environ 276 millions de personnes. Qui plus est, le bureau de Dakar semble avoir fait face à plusieurs problèmes de fonctionnement au cours des dernières années, comme en témoignent plusieurs événements d'actualité sur le sujet<sup>15</sup> : réouverture tardive après la première vague de la pandémie, communications sans réponse, etc.

L'infrastructure en place en Afrique subsaharienne ne permet pas, à ce jour, d'optimiser la promotion de l'immigration francophone. Cette situation s'avère problématique, non seulement pour les éventuels candidats et candidates à l'immigration, mais aussi pour les communautés francophones et acadiennes,

---

<sup>15</sup> À ce sujet, voir le texte d'Aurélié Lacassagne : <https://l-express.ca/immigration-francophone-canada-afrique/>

étant donné que cette région recèle le plus grand potentiel migratoire pour le recrutement d'immigrants francophones.

---

***RECOMMANDATION 4 – Stratégie de promotion et de recrutement***

*Qu'IRCC, en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, revoit les stratégies de promotion de l'immigration francophone, notamment :*

- En octroyant les ressources nécessaires aux communautés pour que celles-ci puissent jouer un rôle actif dans la promotion et le recrutement;*
- En adaptant et en ciblant les mesures pour mieux joindre les candidates et candidats éventuels provenant de pays francophones d'Afrique subsaharienne;*
- En intensifiant les efforts de promotion dans les pays d'Afrique du Nord.*

*Qu'IRCC augmente le nombre de bureaux des visas situés dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne afin d'accroître sa capacité à traiter les demandes d'immigration provenant de cette région.*

---

## 4.2 Voies d'accès à la résidence permanente

### Faits saillants – voies d'accès à la résidence permanente

- Même si les initiatives pour favoriser l'accès à la résidence permanente aux candidates et aux candidats francophones concernent principalement l'immigration économique, aucun programme dans cette catégorie n'a atteint la cible de 4,4 %.
- La mise en place d'un quota numérique d'invitations réservées à des candidats francophones dans le cadre des programmes fédéraux gérés au moyen du système Entrée Express est une avenue prometteuse à explorer.
- Aucun incubateur d'entreprise désigné dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise n'est spécialisé pour répondre aux besoins des communautés francophones et acadiennes.
- L'initiative du gouvernement du Canada visant à établir un corridor d'immigration voué au recrutement d'enseignants francophones et de français paraît prometteuse.
- Le modèle de sélection du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord pourrait servir d'inspiration en matière d'immigration francophone.
- Le Programme d'immigration au Canada atlantique ne contribue que très peu à l'atteinte des objectifs en immigration francophone.
- Aucune mesure particulière ne cible l'immigration francophone dans la catégorie du regroupement familial.
- Il existe des situations d'urgence dans plusieurs régions francophones de l'Afrique subsaharienne susceptibles d'entraîner un afflux de personnes réfugiées.
- Un nombre très limité d'organismes francophones sont signataires d'une entente de parrainage avec IRCC.

L'amélioration des outils et des stratégies de promotion auprès des bassins prometteurs pour le recrutement de candidats et de candidates francophones permettrait de mieux faire connaître les possibilités d'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes. Toutefois, il importe également de porter une attention au processus de sélection des immigrants, compte tenu que des embuches à cette étape peuvent réduire, voire annuler, les effets d'une amélioration de la promotion de l'immigration. L'atteinte des objectifs en immigration francophone passe ainsi par un élargissement considérable des voies d'accès à la résidence permanente. Comme nous l'avons souligné, les mesures en place ne semblent pas permettre l'atteinte de la cible de 4,4 % d'ici 2023 et encore moins la réalisation des objectifs plus ambitieux comme ceux proposés dans le présent rapport. À cette fin, la présente section propose un survol des différentes voies d'accès à la résidence permanente ainsi qu'un examen de pistes à envisager pour renforcer la capacité d'atteindre des objectifs ambitieux en matière d'immigration francophone.

Cette analyse s'appuie sur une recension documentaire et une analyse des données statistiques d'IRCC sur les admissions de résidents permanents. Les données présentées pour les catégories d'admission couvrent la période de 2016 à 2019. En raison du caractère extraordinaire de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des frontières qui en est découlée, l'année 2020 n'a pas été incluse dans cette analyse.

## 4.2.1 Catégorie économique

La catégorie de l'immigration économique est la plus importante en ce qui a trait au nombre d'admissions de résidents permanents, et ce, tant pour l'ensemble du Canada et que pour les communautés francophones et acadiennes. L'immigration économique représente 57,7 % de la totalité des résidents permanents admis en 2019 à l'extérieur du Québec (IRCC, 2021). Les candidats dans cette catégorie sont sélectionnés en raison de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'économie canadienne (IRCC, [en ligne](#)).

Pour ce qui est de l'immigration récente (2016 à 2019), la proportion de résidents permanents francophones admis dans la catégorie économique oscille entre 1,21 % en 2016 et 3,18 % en 2019 (tableau 7). Rappelons qu'en 2013, le gouvernement avait adopté une cible intermédiaire de 4 % d'immigration économique francophone qui devait être atteinte en 2018. De toute évidence, cet objectif n'a pas été atteint, même si les principales initiatives mises en place par le gouvernement fédéral pour favoriser l'accès à la résidence permanente aux candidats francophones ont été mises en œuvre dans le cadre de certains programmes en immigration économique au cours des dernières années.

Cela dit, la catégorie de l'immigration économique renvoie à trois grands volets et à des projets pilotes. Un examen du fonctionnement de ceux-ci permet de mieux comprendre la situation en cours et les initiatives à mettre en œuvre pour augmenter la proportion de francophones admis dans chacun de ces volets.

**TABLEAU 7 - PROPORTION DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS DANS LA CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2019**

Catégorie d'admission		2016	2017	2018	2019
<b>Travailleurs hautement qualifiés (fédéral)</b>	Travailleurs qualifiés	1,52 %	2,02 %	2,04 %	3,78 %
	Catégorie de l'expérience canadienne	1,74 %	2,44 %	2,72 %	3,04 %
	Métiers spécialisés	0,62 %	0,80 %	2,84 %	1,69 %
<b>Programmes pilotes économiques</b>	Aides familiaux	0,20 %	0,14 %	0,15 %	0,33 %
	Programmes pilotes d'immigration au Canada atlantique	ND	0,00 %	1,77 %	3,86 %
<b>Programme des gens d'affaires</b>		0,58 %	0,85 %	1,32 %	1,12 %
<b>Programme des candidats des provinces et des territoires</b>		1,17 %	1,44 %	1,34 %	3,15 %
<b>Total, catégorie économique</b>		<b>1,21 %</b>	<b>1,57 %</b>	<b>1,68 %</b>	<b>3,18 %</b>
<b>Total, toutes les catégories d'admission</b>		1,61 %	1,77 %	1,82 %	2,82 %

Source : IRCC (2021).

### **Travailleurs hautement qualifiés (fédéral)**

Le volet des travailleurs hautement qualifiés comprend le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la Catégorie de l'expérience canadienne. Les demandes soumises dans le cadre de l'un de ces programmes sont gérées au moyen du système Entrée Express. Les candidats et candidates à l'immigration créent leur profil et ceux qui sont jugés admissibles

sont admis dans le bassin d'Entrée express. Les candidatures dans ce bassin sont classées en fonction d'un système de pointage qui tient notamment compte de la maîtrise d'une langue officielle, du niveau de scolarité, de l'âge, de l'expérience de travail canadienne et de la transférabilité des compétences. Les personnes obtenant les notes les plus élevées dans le bassin reçoivent régulièrement une invitation à présenter une demande de résidence permanente (IRCC, [en ligne](#)).

Le nombre d'invitations envoyées est notamment déterminé en fonction des plans des niveaux d'immigration. Ces plans précisent le nombre de résidents permanents que le gouvernement du Canada prévoit d'admettre durant une année. Tous les ans, IRCC présente une projection à l'aide de cibles et de fourchettes pour le nombre total de résidents permanents admis au Canada ainsi que le nombre pour chaque catégorie d'immigration (IRCC, 2020a).

Depuis 2017, des points supplémentaires sont accordés à l'ensemble des candidats et candidates du bassin Entrée express qui ont de solides compétences en français. Malgré une hausse du pourcentage des admissions de résidents permanents d'expression française depuis la mise en place de ces changements, les données pour l'année 2019 permettent de constater que l'octroi de points supplémentaires n'a pas permis d'atteindre un objectif de 4,4 % dans les trois programmes inclus dans ce volet (travailleurs qualifiés, catégorie de l'expérience canadienne et métiers spécialisés).

En octobre 2020, IRCC a annoncé que les candidats francophones et bilingues recevraient encore plus de points dans le système Entrée express. Ce changement augmente le pointage de 15 à 25 pour les candidats francophones et de 30 à 50 pour les candidats bilingues (IRCC, [en ligne](#)). Il est encore trop tôt pour mesurer les effets de ce second changement qui vise explicitement à favoriser l'immigration francophone.

Afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'immigration francophone, outre l'octroi de points supplémentaires, il serait porteur de fixer un quota numérique d'invitations réservées à des candidats francophones dans le cadre des programmes fédéraux gérés au moyen du système Entrée Express. Ce quota minimal pourrait être intégré au plan des niveaux d'immigration et s'arrimer à la cible d'immigration francophone.

Dans le cadre d'une telle mesure, avant l'atteinte du quota déterminé annuellement, les candidatures francophones seraient classées et évaluées les unes par rapport aux autres, plutôt que par rapport à l'ensemble des personnes au sein du bassin du système Entrée Express. Après l'atteinte du quota, les candidatures francophones restantes seraient classées parmi l'ensemble des autres profils du bassin Entrée Express jusqu'à l'année suivante. Cette façon de faire pourrait à la fois être bénéfique pour les candidatures d'expression française à l'étranger, puisqu'elle permettrait d'accroître leurs chances de sélection, et pour les personnes qui sont déjà présentes au Canada et qui détiennent une résidence temporaire (permis d'études ou de travail).

À titre d'exemple, en 2023, le gouvernement fédéral prévoit d'atteindre une cible de 113 750 admissions dans le cadre du volet des travailleurs hautement qualifiés. Un quota numérique fondé sur la cible

d'immigration francophone en vigueur pourrait être déterminé. Pour une cible de 4,4 %, au moins 5 005 invitations devraient être réservées à des candidats francophones et, dans le cadre de l'adoption d'une cible de croissance, établie par exemple à 20 %, un minimum de 22 750 invitations seraient réservées. Après l'étude de l'ensemble des catégories d'immigration au moment de fixer le plan des niveaux d'immigration, s'il s'avère qu'il n'est pas possible d'adopter une optique francophone dans certains programmes, ce quota pourrait être revu à la hausse pour compenser.

### **Gens d'affaires (fédéral)**

Les admissions dans le volet des gens d'affaires sont limitées en comparaison aux autres volets économiques. Pour 2023, le plan des niveaux d'immigration prévoit 1 000 admissions au total pour ce volet, qui comprend le Programme de visa pour démarrage d'entreprise et le Programme d'immigration des travailleurs autonomes.

Les admissions de francophones sont peu nombreuses pour le volet des gens d'affaires. Les données présentées au tableau 7 illustrent que, pour l'immigration récente, la proportion de résidents permanents francophones a fluctué entre un creux de 0,58 % en 2016 et un sommet de 1,32 % en 2019. En chiffres absolus, il s'agit de 5 à 15 admissions de résidents permanents francophones par année (IRCC, 2021).

En ce qui a trait au Programme de visa pour démarrage d'entreprise du Canada, celui-ci cible les entrepreneurs étrangers qui désirent établir une nouvelle entreprise dont les possibilités de croissance au Canada sont élevées. Les entrepreneurs doivent obtenir soit un engagement d'investissement d'un groupe d'investisseurs providentiels (minimum de 75 000 \$) ou d'un fonds de capital de risque (minimum de 200 000 \$) désignés, soit la confirmation d'acceptation d'un incubateur d'entreprise désigné au sein d'un programme d'incubation d'entreprise (IRCC, [en ligne](#)).

À l'heure actuelle, 36 incubateurs d'entreprises détiennent une désignation d'IRCC pour appuyer le développement d'entreprises admissibles (IRCC, [en ligne](#)). De ce nombre, 32 ont un site Web conçu uniquement en anglais, trois ont un site majoritairement en anglais dont certaines sections ont été traduites en français et un seul est complètement bilingue. Toutefois, cet organisme bilingue n'est pas spécialisé pour répondre aux besoins des communautés francophones et acadiennes.

Sur ce sujet, une étude menée par Sociopol (2019 : 45) concernant les personnes immigrantes francophones vivant en situation minoritaire et propriétaires d'entreprises recommandait notamment à IRCC « d'entamer un dialogue avec le ministère Innovation, Sciences et Développement économique Canada et leurs agences en vue d'évaluer la pertinence et les modalités de mise en place d'un incubateur et d'un accélérateur d'entreprises francophone à l'échelle régionale et pancanadienne ».

Cette recommandation est toujours d'actualité et pourrait inclure un volet visant à développer l'expertise nécessaire au sein d'un incubateur d'entreprises francophone pour appuyer des projets dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise. Une telle initiative serait arrimée aux visées de la lettre de mandat de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite

entreprise et du Développement économique, qui s'est vu confier la responsabilité en décembre 2021 de « créer une stratégie pour soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise des agences de développement régional, en travaillant avec la ministre des Langues officielles et les ministres responsables des agences de développement régional<sup>16</sup> ».

### **Programmes pilotes d'immigration économique**

Les programmes pilotes d'immigration économique visent à « répondre à des pénuries de main-d'œuvre précises au moyen de stratégies d'immigration ciblées axées sur le milieu ou le secteur » (IRCC, [en ligne](#)). Dans le cadre de ces programmes, IRCC met à l'essai de nouvelles approches en matière de sélection qui ont une orientation régionale ou sectorielle.

Le plan des niveaux d'immigration d'IRCC (2020a) prévoit une cible de 10 250 admissions en 2023 pour l'ensemble des programmes pilotes. Les programmes pilotes en cours sont au nombre de trois, soit un à vocation régionale (le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord) et deux à vocation sectorielle (le Programme pilote des aides familiaux à domicile et le Programme pilote sur l'agroalimentaire).

Les programmes pilotes à vocation sectorielle offrent présentement des voies supplémentaires d'accès à la résidence permanente aux personnes qui détiennent une expérience des professions particulières liées aux soins ou au secteur agroalimentaire. En examinant les principaux pays d'origine des personnes admises dans le cadre du Programme pilote des aides familiaux à domicile (IRCC, 2021), il apparaît que ces programmes sectoriels n'attirent que très peu de candidats provenant de pays francophones. Dans de telles situations, un quota associé aux programmes d'immigration gérés au moyen du système Entrée Express pourrait être revu à la hausse afin de tenir compte des écarts entre la cible en immigration francophone et les admissions dans les programmes où il est plus difficile d'adopter une optique francophone.

Il serait aussi possible d'envisager la création d'un programme pilote sectoriel ciblant des secteurs avec d'importants besoins de main-d'œuvre au sein des communautés francophones et acadiennes (comprenant les divers niveaux de qualification selon les besoins), comme ceux ciblant les secteurs de l'éducation et de la petite enfance. Ces besoins pourraient être déterminés en étroite collaboration avec les communautés. À ce sujet, le document de réforme *Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada* (2021) prévoit notamment qu'IRCC établira un nouveau corridor d'immigration francophone voué au recrutement d'enseignants francophones et de français afin de remédier aux pénuries d'enseignants de français au Canada, particulièrement à l'extérieur du Québec.

Pour ce qui est des programmes pilotes régionaux, ils visent à permettre « aux collectivités de prioriser les secteurs et les professions clés pour répondre à leurs besoins en matière de main-d'œuvre et de développement économique » (IRCC, [en ligne](#)). En raison de la récente mise en place du Programme pilote

---

<sup>16</sup> Voir la [Lettre de mandat de la ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique](#).

d'immigration dans les communautés rurale et du Nord, les données de ce programme n'ont pas été incluses au tableau 7. Toutefois, à l'examen des sites Web des communautés participantes, il est possible de déterminer que ce programme pilote est peu empreint d'une optique francophone : les informations concernant 9 des 11 communautés sont uniquement disponibles en anglais (IRCC, [en ligne](#)).

L'intérêt de ce programme dans le cadre de cette étude est son approche en matière de sélection, puisque celle-ci engage directement les communautés visées. En respectant les critères minimaux d'IRCC, chaque communauté définit ses propres critères d'admissibilité et la manière de prioriser ceux-ci en fonction de ses propres besoins économiques. Le comité de sélection communautaire évalue ensuite les candidatures et recommande celles sélectionnées à IRCC, qui est responsable de la décision finale. La communauté veille également à élaborer ses propres processus de recherche d'emploi pour les candidats éventuels et elle est responsable de faire le lien entre les personnes immigrantes et les services d'établissement (IRCC, [en ligne](#)).

En somme, pour le candidat ou la candidate à l'immigration, le processus de demande se déroule en quatre étapes :

1. Vérifier son admissibilité en fonction des critères d'IRCC et des exigences particulières de la communauté;
2. Trouver un emploi admissible chez un employeur de l'une des communautés participantes;
3. Une fois l'offre d'emploi obtenue, soumettre une demande de recommandation à la communauté;
4. Présenter une demande de résidence permanente à IRCC une fois la recommandation obtenue de la part de la communauté.

Ce modèle de sélection axé sur les communautés locales pourrait servir d'inspiration au développement d'un programme pilote d'immigration dans les communautés francophones et acadiennes. Un tel projet engagerait davantage les communautés dans le recrutement et s'inscrirait dans une approche du « par et pour » les francophones.

### **Programme d'immigration au Canada atlantique**

Le Programme d'immigration au Canada atlantique a été élaboré comme un programme pilote économique régional et le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est devenu un programme permanent. Ce programme appuie les employeurs du Canada atlantique en vue de l'embauche de travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent immigrer dans la région et d'étudiants étrangers qui souhaitent travailler dans la région après avoir obtenu leur diplôme. Il a connu un succès dans le contexte atlantique avec 7 330 admissions entre 2017 et 2020 (IRCC, 2021).

Toutefois, bien qu'IRCC ait souhaité cibler les francophones avec ce programme pilote, ni les mesures de rendement, ni l'évaluation du programme pilote, ni la nouvelle mouture du programme ne considèrent la langue des candidats retenus comme une variable assurant le succès du programme. En ce sens, il n'est pas possible de déterminer la manière dont ce programme contribue à l'atteinte des objectifs en matière

d'immigration francophone (IRCC, 2020c : 20). À cet égard, les résultats sont plutôt limités, l'immigration francophone étant de 1,77 % en 2018 et de 3,86 % en 2019 (tableau 7).

L'ajout d'un tel programme régional sans tenir compte de ses effets éventuels sur l'immigration francophone peut nuire à l'atteinte d'objectifs provinciaux en la matière. À titre d'exemple, le Nouveau-Brunswick a adopté en 2014 une cible de 33 % en matière d'immigration francophone. En 2019, deux programmes couvraient près de 80 % des admissions dans cette province, soit le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (47,5 %) et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (30,4 %) (IRCC, 2021). Pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, les résidents permanents francophones représentaient 20 % des admissions, comparativement à 7,9 % pour le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Au total, en 2019, 14,6 % de tous les résidents permanents accueillis par la province étaient francophones. Dans le cas de cette province, les progrès notés dans le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick se retrouvent ainsi contrebalancés par les résultats modestes obtenus dans le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Cet exemple illustre l'importance de prévoir des mesures particulières pour assurer le succès d'un programme sur le plan du recrutement de résidents permanents francophones et de toujours évaluer la portée d'un programme en immigration à partir de variables linguistiques.

---

#### ***RECOMMANDATION 5 – Catégorie de l'immigration économique***

*Qu'IRCC, en consultation et en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, revoit l'ensemble de ses programmes dans la catégorie de l'immigration économique pour adopter une optique francophone, notamment :*

- En instaurant un quota numérique annuel d'invitations à envoyer à des candidats francophones dans le cadre des programmes fédéraux gérés au moyen du système Entrée express. Ce quota respecterait la cible d'immigration francophone et prévoirait un système autonome de classement des candidatures francophones;*
  - En mettant en place un incubateur d'entreprises francophone à l'échelle régionale et nationale qui disposerait de l'expertise nécessaire pour appuyer des entrepreneurs dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise;*
  - En évaluant les besoins de main-d'œuvre prioritaires au sein des communautés francophones et acadiennes (en étroite concertation avec celles-ci) et les modalités de mise en œuvre d'un programme pilote d'immigration économique pour y répondre;*
  - En créant un programme d'immigration économique dans les communautés francophones et acadiennes sélectionnées, inspiré du modèle de sélection associé au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Ce programme viserait à donner aux communautés les moyens de jouer un rôle actif dans la sélection de candidats selon une approche de « par et pour ».*
-

## Programme des candidats des provinces et des territoires

Le Programme des candidats des provinces et des territoires représente approximativement un cinquième des admissions annuelles pour ce qui est de l'immigration récente (IRCC, 2021). À la section 4.3, qui porte sur le rôle des provinces, nous proposons une analyse détaillée de ce programme.

### 4.2.2 Catégorie du regroupement familial

La catégorie du regroupement familial est la deuxième en importance sur le plan du nombre d'admissions de résidents permanents. Elle regroupe 27,2 % de toutes les admissions en 2019 à l'extérieur du Québec. Les candidats et candidates à la résidence permanente dans cette catégorie sont parrainés par un citoyen canadien ou par un résident permanent vivant au Canada. Les répondants s'engagent à fournir de l'aide financière à la personne parrainée de même que de subvenir aux besoins élémentaires de cette dernière pour une période déterminée selon le cas.

**TABEAU 8 - PROPORTION DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS DANS LA CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2019**

Catégories d'admission	2016	2017	2018	2019
Enfants parrainés	2,96 %	2,93 %	3,00 %	2,30 %
Époux ou conjoints de fait parrainés	1,83 %	1,76 %	1,70 %	1,96 %
Membres de la famille élargie parrainés	8,20 %	11,54%	5,63 %	6,82 %
Parents ou grands-parents parrainés	0,86 %	0,89 %	0,77 %	0,88 %
<b>Total, catégorie du regroupement familial</b>	<b>1,68 %</b>	<b>1,61 %</b>	<b>1,56 %</b>	<b>1,74 %</b>
<b>Total, toutes les catégories d'admission</b>	<b>1,61 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>1,82 %</b>	<b>2,82 %</b>

Source : IRCC (2021).

Aucune mesure particulière ne cible l'immigration francophone dans cette catégorie d'immigration, même si celle-ci représente environ le quart des admissions annuelles. Les proportions des admissions de francophones varient, ayant atteint un creux de 1,56 % en 2018 et un sommet de 1,74 % en 2019 pour l'immigration récente, soit bien au-dessous de la cible générale de 4,4 % d'immigration francophone.

Les demandes de parrainage pour les enfants à charge, les époux et les conjoints de fait sont traitées au fur et à mesure qu'elles sont reçues. En 2019, les délais de traitement pour la catégorie du regroupement familial étaient de 14 mois, mais ceux-ci pouvaient varier selon le pays de provenance des personnes parrainées. Afin d'expliquer ces différences dans les délais de traitement, IRCC ([en ligne](#)) souligne notamment que « dans certains pays, le Ministère n'est pas en mesure d'établir une présence, comme un bureau de traitement ou un centre de réception des demandes de visa, ce qui réduit notre capacité à mener des entrevues, à recueillir des données biométriques et à vérifier les documents ».

À la section précédente portant sur les bassins prometteurs, nous avons mentionné le potentiel que recèle l'Afrique subsaharienne en matière d'immigration francophone ainsi que l'infrastructure limitée dans cette région, notamment en ce qui concerne les bureaux des visas d'IRCC à l'étranger. Dans cette perspective, il s'avère raisonnable de suggérer qu'un accroissement des capacités de traitement en Afrique subsaharienne, comme nous le recommandons, permettrait de réduire les délais de traitement dans cette

catégorie d'admission et ainsi d'améliorer les résultats sur le plan du nombre d'admissions de résidents permanents francophones.

Pour ce qui est de la catégorie du regroupement familial impliquant le parrainage des parents et des grands-parents, les places sont limitées. Durant une brève période de l'année, IRCC reçoit des formulaires d'intérêt pour le parrainage, puis sélectionne des répondants éventuels. En 2020 et en 2021, IRCC a utilisé un processus de sélection aléatoire pour gérer les demandes présentées. Le nombre de demandes complètes pouvant être acceptées aux fins de traitement est précisé au moyen d'instructions ministérielles (IRCC, [en ligne](#)).

À l'heure actuelle, les francophones représentent moins de 1 % des admissions dans le cadre du parrainage de parent et de grands-parents pour la période de 2016 à 2019. En plus d'être un frein à l'atteinte de la cible en immigration francophone, ce faible nombre d'admissions est d'autant plus problématique que la proximité des membres de la famille est un facteur de rétention dans le pays d'accueil (Traisnel et coll, 2020).

Le paragraphe 87.3(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* prévoit ce qui suit : « Le traitement des demandes se fait de la manière qui, selon le ministre, est la plus susceptible d'aider l'atteinte des objectifs fixés pour l'immigration par le gouvernement fédéral. » Présentement, l'un de ces objectifs consiste à augmenter l'immigration francophone pour atteindre une cible de 4,4 % d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec d'ici 2023. Compte tenu que la gestion de ce programme selon une méthode aléatoire nuit à l'atteinte de cette cible, il serait pertinent d'étudier la faisabilité de créer un programme de parrainage des parents et des grands-parents réservé aux francophones.

Cela pourrait notamment être fait au moyen d'instructions ministérielles. Le nombre de places accordées à ce programme serait déterminé par instruction ministérielle en tenant compte des objectifs en immigration francophone. Le processus de sélection aléatoire serait le même que celui en vigueur pour le programme général et permettrait aux francophones de bénéficier de ce programme au même titre que l'ensemble de la population immigrante.

---

#### ***RECOMMANDATION 6 – Catégorie du regroupement familial***

*Qu'IRCC crée un programme de parrainage des parents et des grands-parents à l'intention des francophones.*

---

#### **4.2.3 Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada**

La catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées au Canada représentait 13,7 % de l'ensemble des admissions à l'extérieur du Québec en 2019. Les programmes dans cette catégorie d'admission s'appuient sur la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*. Ainsi, ces programmes

relèvent du droit international tout en intégrant des mesures propres au Canada. Entre 2016 et 2019, les proportions des admissions de francophones oscillaient entre 2,27 % et 3,50 % dans cette catégorie.

**TABLEAU 9 - PROPORTION DE RÉSIDENTS PERMANENTS FRANCOPHONES ADMIS DANS LA CATÉGORIE DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS ET DES PERSONNES PROTÉGÉES, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2016 À 2019**

Catégorie d'admission	2016	2017	2018	2019
Réfugiés réinstallés	1,40 %	1,70 %	1,42 %	1,78 %
Programme de parrainage mixte des réfugiés	1,81 %	1,95 %	1,30 %	7,04 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	1,30 %	1,01 %	0,91 %	1,45 %
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	1,38 %	2,88 %	2,54 %	1,83 %
Personnes protégées au Canada	5,69 %	4,71 %	4,99 %	5,69 %
<b>Total, réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada</b>	<b>2,27 %</b>	<b>2,80 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>3,50 %</b>
<b>Total, toutes les catégories d'admission</b>	<b>1,61 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>1,82 %</b>	<b>2,82 %</b>

Source : IRCC (2021).

Il existe deux principaux volets dans cette catégorie d'admission, soit les personnes protégées au Canada et les réfugiés réinstallés. Le volet des personnes protégées inclut des personnes qui ont demandé l'asile alors qu'elles étaient déjà au Canada et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de persécution dans l'éventualité d'un retour dans leur pays d'origine. Cette catégorie inclut également les personnes ayant reçu le statut de résident permanent à titre de membre de la famille à l'étranger des demandeurs principaux déjà au Canada et qui ont également besoin de protection.

Pour les personnes protégées au Canada, la proportion des admissions des francophones a fluctué de 4,71 % à 5,69 % entre 2016 et 2019, sans qu'aucune mesure particulière ne soit prise en matière d'immigration francophone. La nature de ce programme, qui dépend du nombre de personnes qui font une demande d'asile au Canada, fait en sorte que de telles mesures sont difficilement envisageables.

Quant au programme de réinstallation des réfugiés, il est conçu pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada et qui ont besoin d'une protection permanente. Pour deux années consécutives, en 2018 et en 2019, le Canada était le premier pays au monde sur le plan du nombre de réfugiés réinstallés (IRCC, 2020a), avec plus de 35 000 réinstallations par année. Concernant les admissions de résidents permanents francophones entre 2016 et 2019, elles se sont maintenues sous la barre des 2 %, variant de 1,40 % à 1,78 %.

Une personne ne peut pas faire directement une demande de réinstallation au Canada. Les réfugiés sont recommandés par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou sont sélectionnés par un répondant du secteur privé. Une fois la désignation obtenue, le dossier est traité par des agents d'IRCC. À leur arrivée au Canada, les personnes réfugiées obtiennent le statut de résident permanent.

Les admissions dans la catégorie des personnes réfugiées réinstallées sont fortement influencées par des facteurs externes, comme les crises humanitaires de grande ampleur ou les conflits armés. L'accueil des réfugiés syriens en 2015 et des réfugiés afghans en 2021 sont deux exemples qui illustrent la capacité du

Canada à mettre en place des mesures particulières et ciblées pour faciliter la réinstallation de personnes réfugiées lors d'une situation d'urgence.

À l'heure actuelle, le HCR ([en ligne](#)) estime à 26,4 millions le nombre de personnes réfugiées à l'échelle mondiale au sens de la Convention de 1951. Le HCR dénombre des situations qualifiées d'urgence dans 13 pays ou régions du monde. Cela dit, il existe des situations d'urgence dans des pays et des régions où le français est la langue officielle, comme au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et dans la région du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)<sup>17</sup>.

Par sa tradition humanitaire, son expérience en matière de réinstallation et son engagement envers la Francophonie internationale, le Canada pourrait développer une expertise, de concert avec ses partenaires du HCR, pour la réinstallation de personnes réfugiées d'Afrique francophone, en complément à son action actuelle. Cela permettrait au Canada d'apporter son secours dans des situations d'urgence qui retiennent peu l'attention à l'échelle internationale, et ce, malgré la gravité des risques et des besoins. À titre d'exemple, la situation des réfugiés burundais est la moins financée de toutes les situations d'urgence au monde et les camps qui les accueillent sont saturés (HCR, [en ligne](#)). Il existe aussi un manque criant de ressources pour faire face à la situation d'urgence en République centrafricaine (HCR, [en ligne](#)).

En 2023, le gouvernement fédéral prévoit d'atteindre une cible de 36 000 admissions dans le volet des réfugiés réinstallés. Un quota numérique correspondant à une cible d'immigration francophone de 20 % équivaldrait à 7 200 admissions. En comparaison, en 2019, le nombre d'admissions de francophones dans ce volet se chiffrait à 450, soit une différence de 6 750 personnes. Le Canada a démontré à maintes reprises sa capacité à mobiliser rapidement des ressources pour répondre à des situations d'urgence et pour accroître les admissions dans ce volet. À titre d'exemple, au cours d'une période de 100 jours à partir de novembre 2015, le Canada a accueilli plus de 25 000 réfugiés syriens (IRCC, [en ligne](#)). Ainsi, il semble réaliste d'envisager l'admission de quelques milliers de personnes supplémentaires qui font face à des situations d'urgence dans des pays d'Afrique subsaharienne francophones.

Par ailleurs, les faibles proportions des admissions de francophones en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le secteur privé illustrent le besoin de renforcer les capacités en matière de parrainage privé au sein des communautés francophones et acadiennes. À l'heure actuelle, un nombre très limité d'organismes francophones sont signataires d'une entente de parrainage (SEP)<sup>18</sup>.

Les SEP sont en mesure de parrainer des réfugiés qu'ils ont eux-mêmes ciblés ou qui leur ont été recommandés. Une fois les personnes arrivées au Canada, les SEP sont responsables d'appuyer ces réfugiés pendant toute la durée du parrainage, soit jusqu'à un an. Ils peuvent soutenir les réfugiés qu'ils parrainent avec leurs propres ressources ou en collaborant avec d'autres groupes ou personnes, appelés

---

<sup>17</sup> À l'exception de la Mauritanie, pays où l'arabe est la langue officielle, mais où le français est parlé couramment.

<sup>18</sup> L'Accueil francophone du Manitoba et le Centre de ressources pour nouveaux arrivants au Nord-Ouest (au Nouveau-Brunswick) figurent sur la liste des SEP d'IRCC (IRCC, [en ligne](#)).

groupes constitutifs ou partenaires de parrainage. Afin d'être un SEP efficace, IRCC ([en ligne](#)) mentionne que l'organisation concernée doit :

- « Disposer des ressources financières nécessaires pour soutenir et établir plusieurs réfugiés par année;
- Avoir de l'expérience du parrainage de réfugiés ou de la prestation de services d'établissement de réfugiés;
- Être en mesure de former et d'appuyer [ses] groupes constitutifs, [ses] partenaires de parrainage et [ses] bénévoles;
- Avoir un plan pour vérifier le soutien que [ses] groupes constitutifs, [ses] partenaires de parrainage et [ses] bénévoles ont la responsabilité de fournir;
- Avoir un plan de secours afin de soutenir pleinement les réfugiés si l'un de [ses] groupes constitutifs, partenaires de parrainage ou bénévoles ne respecte pas ses engagements ».

Outils les organismes francophones et accroître les capacités de ces dernières afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent devenir des SEP permettrait à la fois aux communautés francophones et acadiennes de contribuer aux efforts de réinstallation de personnes réfugiées au Canada et d'appuyer l'établissement d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Une telle mesure exigerait aussi de doter les services d'établissement francophones de ressources supplémentaires pour augmenter les capacités de ces organismes à offrir des services aux personnes réfugiées.

---

***RECOMMANDATION 7 – Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées au Canada***

*Qu'IRCC, en collaboration avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, accroisse la part de son appui à la réinstallation des personnes réfugiées lors de situations d'urgence dans les pays francophones d'Afrique;*

*Qu'IRCC mette sur pied un programme visant à outiller les communautés francophones et acadiennes, à renforcer les capacités de ces dernières en matière de parrainage privé et à accroître le nombre d'organismes francophones signataires d'une entente de parrainage (SEP).*

---

## 4.3 Rôle des provinces, des territoires et des municipalités

### 4.3.1 Rôle des provinces et des territoires en immigration

L'immigration est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, un rôle plus important étant accordé au gouvernement fédéral en la matière (sauf au Québec). Les provinces peuvent mettre en place des mesures législatives ou réglementaires ainsi que des programmes en immigration, tant « que cette intervention demeure compatible avec celle du gouvernement fédéral » (IRCC, 2012 : 12)<sup>19</sup>.

En ce qui concerne le recrutement, les provinces et les territoires peuvent sélectionner des immigrants par l'entremise du Programme de candidats des provinces et des territoires. Chaque province et territoire reçoit annuellement un nombre fixe de certificats de désignation et peut déterminer des volets et des critères particulier pour accorder ces certificats afin de cibler des profils d'immigrants correspondant aux besoins locaux. Les provinces et les territoires peuvent aussi sélectionner des candidatures dans le bassin du système Entrée express.

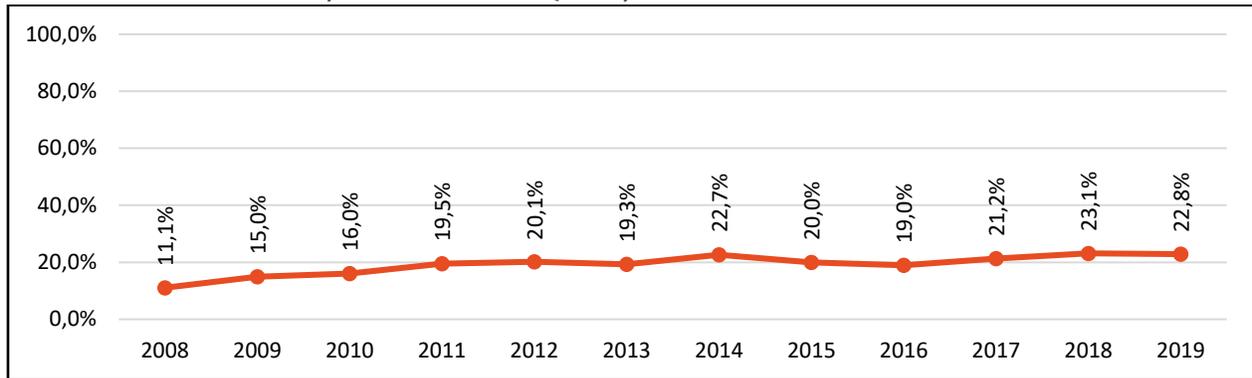
Bien que la majorité des résidents permanents soit admis dans le cadre de programmes fédéraux, le rôle des provinces et des territoires n'est pas négligeable en matière d'immigration francophone. De fait, ils contribuent à l'admission d'environ le quart de tous les résidents permanents. En outre, depuis le début des années 2000, une croissance du nombre d'admissions dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires est observée, celles-ci étant passées de 11,1 % en 2008 à 22,8 % en 2019 (figure 19).

De plus, dans certaines provinces et certains territoires, la proportion des admissions dans le cadre de ce programme est considérablement plus importante que la moyenne nationale. À titre illustratif, les données présentées à la figure 20 brossent le portrait de la proportion des résidents permanents admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires pour l'année 2019 (toutes langues confondues). Cet exemple permet de constater que, dans certains cas, la majorité des résidents permanents ont été admis dans le cadre du programme des candidats, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard (70,6 %), en Saskatchewan (69,1 %), au Manitoba (66,3 %) et au Yukon (66,3 %). Ces fortes proportions s'expliquent par le fait que les programmes fédéraux admettent peu de résidents permanents souhaitant s'établir dans certaines provinces ou certains territoires. Dans de tels cas de figure, même si des mesures contribuaient à augmenter de manière substantielle l'immigration francophone au niveau fédéral, les effets seraient relativement limités si aucune mesure similaire n'était prévue dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires.

---

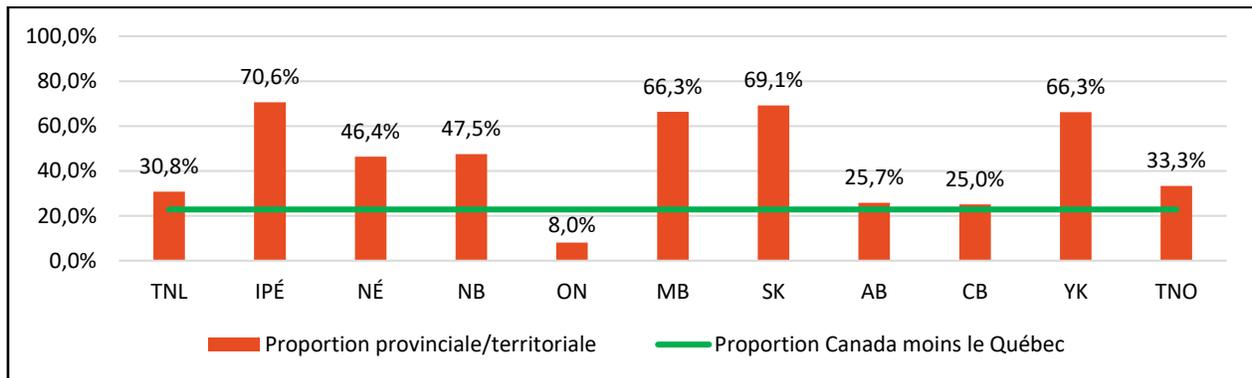
<sup>19</sup> Le Québec fait figure d'exception, c'est pourquoi nous ne traiterons pas de cette province dans la présente section.

**FIGURE 19 - PROPORTION DES RÉSIDENTS PERMANENTS ADMIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES, CANADA MOINS LE QUÉBEC, 2008 À 2020**



Source : IRCC (2021).

**FIGURE 20 - PROPORTION DES RÉSIDENTS PERMANENTS ADMIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES EN 2019**



Source : IRCC (2021).

### 4.3.2 Apport limité du Programme des candidats des provinces et des territoires à l’immigration francophone

Le gouvernement fédéral a conclu des accords avec l’ensemble des provinces et des territoires, à l’exception du Nunavut, concernant le partage des responsabilités en matière d’immigration<sup>20</sup>. Un examen des accords les plus récents de chaque province et territoire permet de constater que l’ensemble de ceux-ci contiennent des clauses qui visent à promouvoir l’immigration au sein des communautés francophones et acadiennes.

De plus, dans le cadre du Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces et des territoires ont adopté une cible de 5 % d’immigration francophone à l’extérieur du Québec en juillet 2016. À la suite de l’adoption de cette cible, le Plan d’action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l’immigration francophone à l’extérieur du Québec a été adopté en mars 2018. Ce plan comprend notamment des mesures visant à améliorer la promotion de l’immigration francophone au Canada ainsi que la sélection,

<sup>20</sup> Pour la liste des accords, voir [Accords fédéraux-provinciaux/territoriaux](#).

l'établissement, l'intégration et la rétention des immigrants d'expression française, en collaboration avec les provinces et les territoires.

De plus, certaines provinces se sont fixé des objectifs en matière d'immigration francophone. Trois provinces se sont ainsi dotées de cibles plus ambitieuses que celles visées par le gouvernement fédéral, soit le Nouveau-Brunswick (33 %), le Manitoba (7 %) et l'Ontario (5 %). De plus, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest se sont donné pour objectif d'augmenter l'immigration d'expression française de 5 %.

Malgré ces engagements multiples, plusieurs provinces présentent des résultats largement inférieurs aux cibles et aux objectifs contenus dans le Plan d'action fédéral-provincial-territorial. Pour l'année 2019, la proportion des admissions de francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires était de 3,2 % à l'échelle du pays, alors qu'il était sous la barre de 1 % dans quatre provinces. La Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont admis moins d'un résident permanent francophone sur 200 dans le cadre du Programme des candidats des provinces (figure 21).

Ces résultats témoignent d'un non-respect de certaines clauses figurant dans les accords en matière d'immigration entre le fédéral et certaines provinces et certains territoires. À titre d'exemple, dans l'accord conclu avec la Colombie-Britannique, il est prévu que les deux parties collaborent pour mettre en place « des stratégies de promotion et de recrutement qui visent à accroître le nombre d'immigrants francophones » (gouvernement du Canada, [en ligne](#)). La proportion des admissions de francophones dans le cadre du programme de cette province était de 0,5 % en 2019.

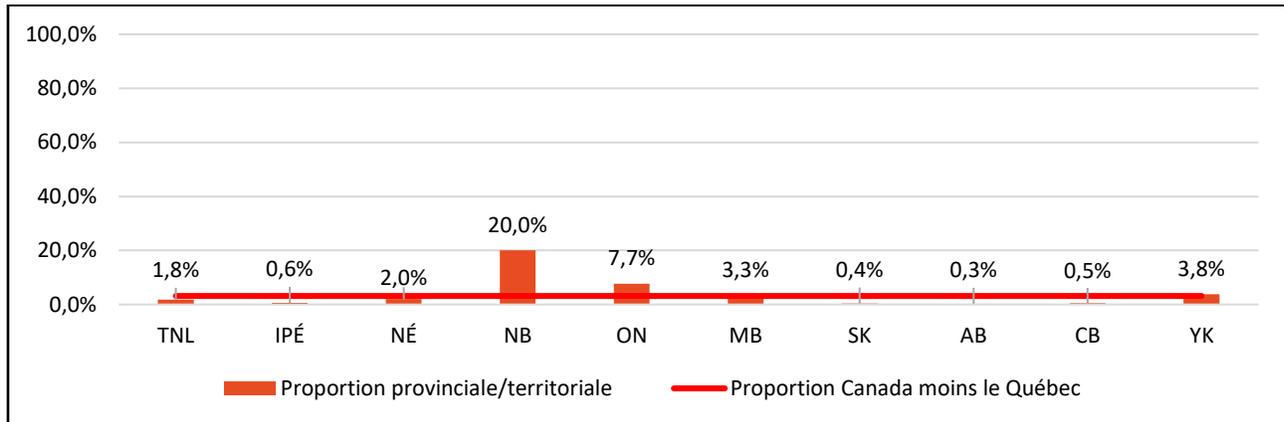
De surcroît, dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires, les informations destinées aux candidats à l'immigration<sup>21</sup> mises en ligne par la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ne sont disponibles qu'en anglais. Cela constitue un frein pour les candidats et les candidates francophones qui voudraient soumettre une demande dans l'une de ces régions.

IRCC reconnaît d'ailleurs que le Programme des candidats des provinces n'apporte qu'une contribution limitée en matière d'immigration francophone. Une évaluation de ce programme, menée par le Ministère, « a permis de constater que peu de progrès a été fait par le [Programme des candidats des provinces] quant à sa contribution pour accroître la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada [...]. Le [Programme des candidats des provinces] a donc apporté une contribution limitée pour ce qui est du respect de l'engagement du gouvernement du Canada à porter la proportion annuelle de l'ensemble de l'immigration économique francophone hors Québec à 4 % d'ici 2018. » (IRCC, 2017b : 5)

---

<sup>21</sup> Voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces/admissibilite.html>

**FIGURE 21 - PROPORTION DES RÉSIDENTS PERMANENTS D'EXPRESSION FRANÇAISE ADMIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES CANDIDATS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES EN 2019<sup>22</sup>**



Source : IRCC (2021)

Parmi l'ensemble des provinces en 2019, seule l'Ontario a atteint ses objectifs en matière d'admissions de résidents permanents francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces. L'Ontario se démarque notamment en raison de son volet des travailleurs qualifiés francophones relevant du Programme ontarien des candidats à l'immigration. Ce volet s'adresse aux travailleurs qualifiés francophones qui parlent les deux langues officielles et qui souhaitent s'installer en Ontario.

Le succès du volet des travailleurs qualifiés francophones de l'Ontario montre qu'il est possible d'atteindre des proportions supérieures de candidats francophones lorsque des certificats de désignations leur sont réservés. À titre d'exemple, en 2019, sur les 7 391 désignations dont disposait la province, 401 ont été attribuées dans le cadre du volet des travailleurs qualifiés francophones. Cela représente 88,7 % des francophones désignés par la province pour cette année de référence. De plus, 51 francophones ont obtenu des désignations dans d'autres volets du Programme ontarien des candidats à l'immigration, permettant à l'Ontario de dépasser ses objectifs en immigration francophone (gouvernement de l'Ontario, [en ligne](#)). Les provinces et les territoires, en collaboration avec IRCC et les communautés francophones et acadiennes locales, pourraient se doter de volets similaires dans leurs programmes des candidats respectifs.

IRCC pourrait aussi octroyer des certificats de désignation supplémentaires aux provinces et aux territoires. Ces certificats seraient réservés à des candidats et candidates ayant une bonne maîtrise du français. Le nombre de certificats réservés pourrait être établi au cas par cas, mais en respectant la cible d'immigration nationale et les objectifs provinciaux et territoriaux. Le Plan d'action fédéral-provincial-territorial (2018) devrait ainsi être actualisé pour tenir compte de ces nouveaux objectifs et inclure des mesures de suivi des progrès.

<sup>22</sup> Les admissions de francophones aux Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de ce programme n'étaient pas assez nombreuses en 2019 pour que les données soient disponibles publiquement en raison d'enjeux de confidentialité.

---

**RECOMMANDATION 8 – Rôle des provinces et des territoires**

*Qu'IRCC appuie chaque province et chaque territoire en vue de créer un volet consacré aux francophones, inspiré du modèle utilisé dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration. La création de ce nouveau volet serait accompagnée de l'octroi de certificats de désignation supplémentaires réservés à des candidats francophones en fonction de la cible nationale et des cibles de désignation provinciales et territoriales en immigration francophone établies en étroite collaboration avec les communautés locales.*

---

**4.3.3 Nouveau programme pour les municipalités**

En 2019, le ministre d'IRCC de l'époque a reçu le mandat de « mettre en place un Programme des candidats des municipalités (PCM) qui permettra aux communautés locales, aux chambres de commerce et aux associations locales de travail de parrainer directement des immigrants permanents. Au moins 5 000 nouvelles places seront consacrées à ce programme ». En décembre 2021, la lettre de mandat adressée au nouveau ministre Sean Fraser réitère cet engagement.

Les critères et le fonctionnement précis de ce programme ne sont pas encore connus. En 2020, IRCC a mené des consultations sur la création de ce programme auxquelles ont participé plusieurs représentants des communautés francophones et acadiennes. Les intervenants ont notamment fait valoir « le désir de voir des programmes qui tiennent compte des besoins des communautés francophones » (IRCCb, 2020 : 9).

---

**RECOMMANDATION 9 – Programme des candidats des municipalités**

*Q'IRCC veille à inclure des mesures qui permettent au Programme des candidats des municipalités d'atteindre les cibles et les objectifs en matière d'immigration francophone. Par exemple, que les municipalités sélectionnées soient tenues de consulter la communauté francophone locale pour connaître les besoins de cette dernière, notamment en matière de main-d'œuvre, et qu'un quota de sélection égal ou supérieur à la population d'expression française locale soit imposé aux municipalités participantes.*

---

## 5 Conclusion

Au Canada, l'immigration est non seulement le principal moteur de la croissance de sa population, mais elle contribue également au dynamisme culturel, social et économique de ses communautés. Cette étude rappelle que les communautés francophones et acadiennes ne bénéficient pas des retombées positives de l'immigration au même titre que la population anglophone majoritaire. Pour toutes les années observées, les proportions annuelles d'immigration francophone demeurent bien inférieures au poids de la population francophone à l'extérieur du Québec. Un recul est même constaté en 2021, alors que seulement 1,95 % de la population immigrante accueillie était francophone. Cet apport inéquitable de l'immigration à la démographie des communautés francophones et acadiennes contribue directement au déclin de la population francophone.

Les projections réalisées dans le cadre de cette étude illustrent que le déclin démographique des communautés francophones et acadiennes est appelé à se poursuivre, à moins que des objectifs très ambitieux en matière d'admission de personnes immigrantes francophones soient adoptés et atteints. Une cible de 8 % serait nécessaire pour maintenir le poids démographique des communautés francophones et acadiennes d'ici 2036. Toutefois, une cible de 10 % serait nécessaire pour entamer un rattrapage et contrer le déclin de la population francophone au pays. Afin d'atteindre réellement un objectif de rattrapage de la population francophone d'ici 2036, année où le poids démographique de celle-ci au sein de la population totale serait de 4,4 %, il faudrait admettre au pays une proportion d'immigration francophone d'au moins 16 %. Pour une croissance qui va au-delà du rattrapage à 4,4 %, il faudrait plutôt envisager une cible d'environ 20 %.

Or, nous considérons que les mesures en place pour accroître l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes ne permettront même pas d'atteindre la cible de 4,4 % d'immigration francophone fixée pour 2023. Selon ces constats, il semble urgent de revoir en profondeur les stratégies de promotion et de recrutement en immigration francophone et d'élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes immigrantes francophones. Dans le cadre de ce rapport, nous avons fait plusieurs recommandations à cet effet.

Toutefois, compte tenu de l'ampleur des changements à apporter et de la nécessité de le faire rapidement, nous proposons une recommandation complémentaire qui permettrait d'intégrer l'ensemble des recommandations au sein d'une approche cohérente, concertée et rigoureuse. Nous suggérons ainsi de mettre en place un bureau au sein du ministère d'IRCC qui serait responsable de revoir en profondeur et d'améliorer l'approche du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone, notamment sur le plan de la promotion et du recrutement. Ce bureau, qui pourrait être associé au Centre de politiques en immigration francophone, aurait notamment pour mandat :

- De réformer l'ensemble des voies d'accès à la résidence permanente afin de favoriser l'adoption d'une optique francophone et le développement de nouvelles voies d'accès, au besoin;
- De veiller à ce qu'une analyse approfondie des effets sur l'immigration francophone soit systématiquement réalisée lors de la mise en place de nouvelles voies d'accès à la résidence permanente;

- D'élaborer une stratégie ambitieuse de promotion de l'immigration à l'international auprès de pays francophones en veillant à ce que des infrastructures régionales puissent traiter les demandes de manière efficace;
- De mesurer chaque trimestre l'atteinte des cibles en immigration francophone et d'en divulguer les résultats;
- De collaborer de manière continue avec les équipes responsables des différentes étapes du traitement des demandes d'immigration pour appuyer l'amélioration des pratiques, des initiatives et des stratégies;
- D'appuyer les provinces et les territoires afin de créer un volet destiné aux francophones dans le cadre du Programme des candidats des provinces et des territoires de manière à ce que les provinces et les territoires puissent atteindre leurs objectifs respectifs;
- De collaborer étroitement avec les communautés francophones et acadiennes pour que ces dernières soient des parties prenantes de la mise en œuvre des changements.

De plus, afin d'exercer un leadership auprès des hauts échelons du Ministère, de faire en sorte que les initiatives en immigration francophone soient plus cohérentes et de rendre les hauts dirigeants plus responsables de l'atteinte de la prochaine cible, il serait pertinent de nommer un sous-ministre adjoint qui se consacrerait exclusivement au dossier de l'immigration francophone. La personne titulaire de ce poste pourrait conseiller le ministre en la matière en plus de se voir confier la réforme de l'approche gouvernementale en immigration francophone dans le cadre de l'adoption de la politique et d'une nouvelle cible.

---

#### ***RECOMMANDATION 10 – Mise en œuvre des recommandations***

*Qu'IRCC mette en place un bureau responsable de réformer l'approche du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone sur le plan de la promotion et du recrutement en vue d'accroître de manière considérable l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes;*

*Que les communautés francophones et acadiennes soient appelées à contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces mesures. Pour ce faire, elles doivent avoir les moyens d'adopter une approche du « par et pour » et ainsi de jouer un rôle actif dans la promotion, le recrutement et la sélection des personnes immigrantes;*

*Qu'un sous-ministre adjoint soit nommé et soit chargé exclusivement du dossier de l'immigration francophone.*

---

## 6 Sommaire des recommandations

Tableau 10 -Sommaire des recommandations	
L'adoption d'une nouvelle cible en immigration francophone et les mesures de suivi	<p><b>Recommandation 1 – Définition et mesure</b></p> <p>Que la mesure d'un immigrant francophone adoptée en 2016 par IRCC soit celle utilisée au moment d'établir une cible renouvelée en immigration francophone;</p> <p>D'ici 2023, qu'IRCC publie également les données selon l'ancienne mesure de 2006 afin de favoriser une évaluation plus juste des progrès réalisés à ce jour.</p>
	<p><b>Recommandation 2 – Rattrapage et croissance</b></p> <p>Qu'au moment d'établir une cible renouvelée en immigration francophone, le déficit accumulé de résidents permanents francophones entre 2008 et 2023, en regard de la cible de 4,4 %, de même que les besoins de croissance actuels des communautés francophones et acadiennes, soient pris en compte.</p>
	<p><b>Recommandation 3 – Adoption d'une nouvelle cible en immigration francophone</b></p> <p>Qu'IRCC, en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, adopte une nouvelle cible annuelle en immigration francophone. Les objectifs associés à cette cible devront être clairement précisés et fondés sur des données probantes, considérant notamment les possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cible de 6 % – ralentissement du déclin du poids démographique;</li> <li>➤ Cible de 8 % – maintien du poids démographique au niveau de 2021;</li> <li>➤ Cible de 10 % – croissance du poids démographique (au-dessous de 4,4 % d'ici 2036);</li> <li>➤ Cible de 16 % – croissance du poids démographique (rattrapage pour atteindre 4,4 % d'ici 2036);</li> <li>➤ Cible de 20 % – croissance du poids démographique (au-delà de 4,4 % d'ici 2036).</li> </ul>
La promotion et le recrutement	<p><b>Recommandation 4 – Stratégie de promotion et de recrutement</b></p> <p>Qu'IRCC, en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, revoit les stratégies de promotion de l'immigration francophone, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En octroyant les ressources nécessaires aux communautés pour que celles-ci puissent jouer un rôle actif dans la promotion et le recrutement;</li> <li>➤ En adaptant et en ciblant les mesures pour mieux joindre les candidates et les candidats éventuels provenant de pays francophones d'Afrique subsaharienne;</li> <li>➤ En intensifiant les efforts de promotion dans les pays d'Afrique du Nord.</li> </ul> <p>Qu'IRCC augmente le nombre de bureaux des visas situés dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne afin d'accroître sa capacité à traiter les demandes d'immigration provenant de cette région.</p>

**Recommandation 5 – Catégorie de l'immigration économique**

Qu'IRCC, en consultation et en étroite collaboration avec les communautés francophones et acadiennes, revoit l'ensemble de ses programmes dans la catégorie de l'immigration économique pour adopter une optique francophone, notamment :

- En instaurant un quota numérique annuel d'invitations à envoyer à des candidats francophones dans le cadre des programmes fédéraux gérés au moyen du système Entrée express. Ce quota respecterait la cible d'immigration francophone et prévoirait un système autonome de classement des candidatures francophones;
- En mettant en place un incubateur d'entreprises francophone à l'échelle régionale et nationale qui disposerait de l'expertise nécessaire pour appuyer des entrepreneurs dans le cadre du Programme de visa pour démarrage d'entreprise;
- En évaluant les besoins de main-d'œuvre prioritaires au sein des communautés francophones et acadiennes (en étroite concertation avec celles-ci) et les modalités de mise en œuvre d'un programme pilote d'immigration économique pour y répondre;
- En créant un programme d'immigration économique dans les communautés francophones et acadiennes sélectionnées inspiré du modèle de sélection associé au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord. Ce programme viserait à donner aux communautés les moyens de jouer un rôle actif dans la sélection de candidats selon une approche du « par et pour ».

**Recommandation 6 – Catégorie du regroupement familial**

Qu'IRCC crée un programme de parrainage des parents et des grands-parents à l'intention des francophones.

**Recommandation 7 – Catégorie des réfugiés réinstallés et des personnes protégées au Canada**

Qu'IRCC, en collaboration avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, accroisse la part de son appui à la réinstallation des personnes réfugiées lors de situations d'urgence dans les pays francophones d'Afrique;

Qu'IRCC mette sur pied un programme visant à outiller les communautés francophones et acadiennes, à renforcer les capacités de ces dernières en matière de parrainage privé et à accroître le nombre d'organismes francophones signataires d'une entente de parrainage (SEP).

**Recommandation 8 – Rôle des provinces et territoires**

Qu'IRCC appuie chaque province et chaque territoire en vue de créer un volet consacré aux francophones, inspiré du modèle utilisé dans le cadre du Programme ontarien des candidats à l'immigration. La création de ce nouveau volet serait accompagnée de l'octroi de certificats de désignation supplémentaires réservés à des candidats francophones en fonction de la cible nationale et des cibles de désignation provinciales

	<p>et territoriales en immigration francophone établies en étroite collaboration avec les communautés locales.</p> <p><b>Recommandation 9 – Programme des candidats des municipalités</b></p> <p>Qu'IRCC veille à inclure des mesures qui permettent au Programme des candidats des municipalités d'atteindre les cibles et les objectifs en matière d'immigration francophone. Par exemple, que les municipalités sélectionnées soient tenues de consulter la communauté francophone locale pour connaître les besoins de cette dernière, notamment en matière de main-d'œuvre, et qu'un quota de sélection égal ou supérieur à la population d'expression française locale soit imposé aux municipalités participantes.</p>
<p><b>La mise en œuvre des recommandations</b></p>	<p><b>Recommandation 10 – Mise en œuvre des recommandations</b></p> <p>Qu'IRCC mette en place un bureau responsable de réformer l'approche du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone sur le plan de la promotion et du recrutement en vue d'accroître de manière considérable l'immigration au sein des communautés francophones et acadiennes;</p> <p>Que les communautés francophones et acadiennes soient appelées à contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces mesures. Pour ce faire, elles doivent avoir les moyens d'adopter une approche du « par et pour » et ainsi de jouer un rôle actif dans la promotion, le recrutement et la sélection des personnes immigrantes;</p> <p>Qu'un sous-ministre adjoint soit nommé et soit chargé exclusivement du dossier de l'immigration</p>

## 7 Bibliographie

- Belkhdja, C. et Deshayes, T. (2021). Partir pour le Canada : observations de la 12<sup>e</sup> édition de Destination Canada Forum mobilité, Francophonie D'Amérique (52), 59-84.
- Boily, A. (2017). Des peuples fondateurs au pluralisme Comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes? [thèse de maîtrise]. Université d'Ottawa.
- Caron-Malenfant, É., Coulombe, S. et Grenier, D. (2017). Demosim : un aperçu des méthodes et sources de données. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Churchill, S. et I. Kaprielian-Churchill. (1991). The Future of Francophone and Acadian Communities in a Pluralistic Society: Facing Pluralism. Ottawa, Ontario: Fédération des communautés francophones et acadiennes.
- Citoyenneté et Immigration Canada. (2012). Évaluation de l'Initiative de recrutement et d'intégration d'immigrants d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario.
- Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. (2003). Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario : Citoyenneté et Immigration Canada.
- Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. (2006). Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario : Citoyenneté et Immigration Canada.
- Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. (2003). L'immigration, outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ottawa, Ontario.
- Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. (2007). La parole aux communautés : nous sommes là! La vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Ottawa, Ontario.
- Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. (2010). Recrutement, accueil et intégration : quel avenir pour l'immigration dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire? Ottawa, Ontario.
- Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. (2015). L'immigration : un outil pour assurer la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Ottawa, Ontario.
- Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes. (2016). Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire. Ottawa, Ontario.
- Comité sénatorial permanent des langues officielles. (2014). Saisir l'occasion : Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (1989). Rapport annuel 1988-1989. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2000). Rapport annuel 1999-2000. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2001). Rapport annuel 2000-2001. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2006). Rapport annuel 2005-2006. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2009). Rapport annuel 2008-2009. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2015). Rapport annuel 2014-2015. Ottawa, Ontario.
- Commissariat aux langues officielles du Canada. (2021). Étude d'analyse statistique de la cible de 4,4 % d'immigration d'expression française au sein des communautés francophones en situation minoritaire : Près de 20 ans après son adoption, il est temps de faire mieux et d'en faire plus. Ottawa, Ontario.

- Commissariat aux langues officielles du Canada (CLO) et Commissariat aux services en français de l'Ontario (CSFO). (2014). *Agir maintenant pour L'avenir des communautés francophones : Pallier le déséquilibre en immigration*. Ottawa et Toronto, Ontario.
- Corbeil, J.-P. et Houle, R. (2017). *Projections linguistiques pour le Canada 2011-2036*. Ottawa, Ontario, Statistique Canada
- Deschênes-Thériault, G. et Traisnel, C. (2020). *L'enjeu de la rencontre entre les francophones « venus d'ailleurs » et les francophonies canadiennes : le cas de l'immigration francophone en Acadie de l'Atlantique, Revue internationale des francophonies*. [En ligne], 8.
- Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2018). *Bâtir ensemble : Des communautés dynamiques, plurielles et inclusives. Plan stratégique communautaire en immigration francophone 2018-2023*. Ottawa, Ontario.
- Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada. (2001). *Parlons-Nous! Rapport du groupe de travail Dialogue*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada, site Web de la législation. (1991). *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation de services*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-92-48/page-1.html>
- Gouvernement du Canada. (2003). *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique. Le plan d'action pour les langues officielles*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada. (2018). *Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. Ottawa, Ontario.
- Gouvernement du Canada. (2019). *Stratégie en matière d'immigration francophone*. Ottawa, Ontario : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Gouvernement du Canada. (2021). *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Ottawa, Ontario.
- Houle, R., D. Pereira et J.-P. Corbeil. (2014). *Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991 à 2011)*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Houle, R., et J.-P. Corbeil (2010). *Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991 à 2006)*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2011). *Faits et chiffres 2011 - Aperçu de l'immigration* [tableau de données].
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2017a). *Évaluation de l'Initiative d'immigration dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2017b). *Évaluation du Programme des candidats des provinces*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2018). *Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020a). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2020*. Ottawa, Ontario : Parlement du Canada.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020b). *Consultations de 2020 sur les niveaux d'immigration et le Programme des candidats des municipalités – rapport final*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2020c). *Évaluation du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique*. Ottawa, Ontario.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (2021). *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC*. En ligne.
- Jedwab, J. (2002). *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : Politiques, démographie et identité*. Ottawa, Ontario : Commissariat aux langues officielles.

- Laurendeau, A., et Dunton, A. (1969). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre IV*. Ottawa, Ontario : Imprimeur de la Reine.
- Marcoux, R. et L. Richard. (2018). *Les dynamiques démographiques dans l'espace francophone face aux enjeux de l'immigration internationale de langue française au Québec et au Canada*. *Francophonies d'Amérique*, vol. 46-47, pp. 73–96.
- Ministère de la Justice du Canada. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, ch. 27.
- Morency, J.-D., É. Caron-Malenfant et S. Macisaac. (2017). *Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Statistique Canada (2016). Tableaux 98-400-X2016351 et 98-400-X2016352 selon la première langue officielle parlée [[Tableau de données](#)].
- Organisation de coopération et de développement économique. (2012). *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*. Paris, France : Les Éditions de l'OCDE.
- Organisation Internationale de la Francophonie. (2019). *L'état de la langue française dans le monde*. Paris, France: Éditions Gallimard.
- Quell, C. (2002). *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*. Ottawa, Ontario : Commissariat aux langues officielles.
- Sociopol. (2020). *Les personnes immigrantes francophones vivant en situation minoritaire et propriétaires d'entreprises : défis et incitatifs*. Ottawa, Ontario : Direction de la recherche sur les politiques, IRCC.
- Traisnel, C., G. Deschênes-Thériault, D. Pépin-Filion et J. Guignard Noël. (2020). *La promotion, le recrutement et la rétention des nouveaux arrivants francophones en Atlantique : dispositifs, expériences et représentations*. Moncton, Nouveau-Brunswick : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.